



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE KAYSERSBERG

PROCES-VERBAL de la réunion du Conseil Communautaire du 25 février 2016 à Kaysersberg Vignoble

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marie MULLER, la séance est ouverte à 17h30.

Présents :

M. Jean-Marie MULLER, Président et représentant de la commune de Lapoutroie
M. Patrick REINSTETTEL, Vice-président et représentant de la commune d'Ammerschwihr
Mme Lucie PONGRATZ-GLEIZES, représentante de la commune d'Ammerschwihr
Mme Nathalie BOHN, représentante de la commune d'Ammerschwihr
M. Jean-Louis BARLIER, représentant de la commune de Fréland
Mme Martine THOMANN, Vice-présidente et représentante de la commune de Fréland
M. Claude ARNOUX, représentant de la commune de Katzenthal
M. Henri STOLL, Vice-président et représentant de la commune de Kaysersberg Vignoble
Mme Françoise GRASS, représentante de la commune de Kaysersberg Vignoble
M. Alain THURLINGS, représentant de la commune de de Kaysersberg Vignoble
M. Benoît KUSTER, Vice-président et représentant de la commune de Kaysersberg Vignoble
M. Joseph FRITSCH, représentant de la commune de de Kaysersberg Vignoble
Mme Martine SCHWARTZ, représentante de la commune de de Kaysersberg Vignoble
Mme Agnès CASTELLI représentante de la commune de Kaysersberg Vignoble
M. Bernard RUFFIO, Vice-président et représentant de la commune de Labaroche
Mme Catherine OLRy, représentante de la commune de Labaroche
M. Alain VILMAIN, représentant de la commune de Labaroche
M. René BRUN, représentant de la commune de Lapoutroie
M. Jean-François BOTTINELLI, représentant de la commune du Bonhomme
M. Jean-Luc ANCEL, représentant de la commune du Bonhomme
M. Guy JACQUEY, Vice-président et représentant de la commune d'Orbey
Mme Rose-Blanche DUPONT, représentante de la commune d'Orbey
M. Rémi MAIRE, représentant de la commune d'Orbey
Mme Chantal OLRy, représentante de la commune d'Orbey
Mme Emilie HELDERLE, représentante de la commune d'Orbey

Absents représentés :

M. Thierry SPEITEL-GOTZ, représentant de la commune de Kaysersberg Vignoble
Procuration donnée à M. Jean-Marie MULLER

Absents excusés non représentés :

Mme Aurore PETITDEMANGE, représentante de la commune de Lapoutroie

Absents non excusés :**Invités présents :**

Mme Christine SCHRAMM, Directrice Générale de la CCVK
Mme Valérie BRONNER, Agent de Développement de la CCVK
M. Yannick GERIG, Agent de Développement de la CCVK
M. Pascal SENN, Responsable technique de la CCVK

Invités excusés :

M. Jean-Louis CHRIST, Député
M. Pascal LELARGE, Préfet du Haut-Rhin
M. Christophe MARX, Sous-préfet de l'arrondissement Colmar-Ribeauvillé
Mme Agnès REINSTETTEL, Chargée de mission pour l'arrondissement Colmar-Ribeauvillé
M. Jean-Luc HENNEKE, Principal du collège d'Orbey
M. Jean-Jacques SERVET, Principal du collège de Kaysersberg
M. Éric LEMPEREUR, Agent de Développement de la CCVK
Mme Lucie CAPELLE, Conseillère « Energie »
Mme Carine FELIX, Chargée de mission TEPCV
M. Rémi ARAGON, Directeur de l'Espace Nautique de Kaysersberg
M. Axel ROESCH, Responsable « assainissement » de la CCVK

Secrétaire de séance :

Mme Christine SCHRAMM, Directrice Générale.

Signature du Secrétaire de séance

Publicité :

La séance a fait l'objet des mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales :

- Convocation des membres titulaires le 18 février 2016
- Publication par voie de presse locale

Ordre du jour :**1. N°001/2016-AG : Désignation du Secrétaire de séance****2. N°002/2016-AG : Approbation du compte-rendu** du Conseil Communautaire du 3 décembre 2015**3. Administration Générale**

3.1 **N°003/2016-AG** : Service commun pour la gestion du personnel bûcherons – validation du montant de l'attribution de compensation

3.2 Tourisme :

3.2.1 **N°004/2016-AG** : Correction d'une erreur matérielle sur la délibération n°046/2015-AG du 26/03/2015 portant approbation des tarifs et des modalités de la taxe de séjour

3.2.2 **N°005/2016-AG** : Sollicitation dénomination de groupement de communes touristiques

3.2.3 **N°006/2016-AG** : Désignation du représentant de la CCVK à l'association « Colmar Alsace Tourisme – Pays des Etoiles »

3.2.4 Délégation de service public «Gestion du Golf Public d'Ammerschwahr/Trois-Epis »

3.2.4.1 **N°007/2016-AG** : Etablissement d'un 2^{ème} avenant à la convention pour l'intégration des prescriptions complémentaires aux mesures de gestion écologique

3.2.4.2 **N°008/2016-AG** : Approbation des tarifs pour l'année 2016

3.3 **N°009/2016-AG** : Transports - Service en porte à porte Mobili'Val et service en ligne virtuelle Val'Express : Approbation de la convention établissant la participation du Département du Haut-Rhin pour les années 2014 à 2016

3.4 **N°010/2016-AG** Transports scolaires : Approbation et autorisation de la signature de la convention de regroupement pédagogique intercommunal pour les communes de Katzenthal et de Sigolsheim

3.5 **N°011/2016-AG** : Programme de sensibilisation à l'environnement sur le territoire de la CCVK : Approbation et autorisation de signature de la convention avec le CPIE des Hautes Vosges

3.6 **N°012/2016-AG** : Modification de la délibération n°038/2014-AG du 16/04/2014 fixant la composition du Bureau

3.7 **N°013/2016-AG** : Modification de la délibération n°039/2014-AG du 16/04/2014 portant élection des membres du Bureau (hors Président/Vice-présidents)

3.8 **N°014/2016-AG** : Modification de la délibération n°029/2015-AG du 26/02/2015 validant les modalités de désignation des membres CLETC

3.9 **N°015/2016-AG** : Modification de la délibération n°002/2015-AG du 22/01/2015 portant prescription de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ainsi que la définition des objectifs poursuivis, la définition des modalités de la concertation et la validation des modalités de collaboration entre la Communauté de Communes et les communes membres

3.10 **N°016/2016-AG** : Modification de la délibération n°092/2014-AG du 19/06/2014 portant création et constitution des commissions intercommunales

4. Finances

4.1 **N°017/2016-FI** : Débat d'Orientations Budgétaires 2016

4.1.1 Schéma de mutualisation – Rapport annuel sur la présentation de l'état d'avancement

4.2 **N°018/2016-FI** : Remboursement des frais avancés par M. MULLER lors de son déplacement à Paris pour la signature de la convention TEPCV

4.3 **N°019/2016-FI** : Remboursement des frais avancés par Mme KLOSS et M. THURLINGS lors de du déplacement à Dunkerque pour les assises européennes de la transition énergétique

4.4 **N°020/2016-FI** : Autorisation de versement d'une subvention au Musée du Pays Welche à Fréland dans le cadre du fond de soutien à l'équipement en dispositifs de médiation numérique des musées de la vallée de Kaysersberg

4.5 **N°021/2016-FI** : Admissions en non-valeur aux budgets « Administration Générale » et « Ordures ménagères »

5. Personnel

5.1 **N°022/2016-PR** : Modification de la délibération n°120/2014-PR du 13/11/2014 portant création d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} Classe à temps non complet (28/35^{ème} du temps plein)

5.2 **N°023/2016-PR** : Création de poste « Chargé de mission TEPOS » dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité

5.3 **N°024/2016-PR** : Création d'un poste d'ingénieur « Chargé de mission Déchets »

6. Rapports de Commissions et Groupes de Travail

6.1 Commission « Espace nautique », rapporteur M. Patrick REINSTETTEL, Vice-président : comptes-rendus des réunions des 15/01 et 12/02/2016

6.2 Commission « Assainissement », rapporteur M. Guy JACQUEY, Vice-président : comptes-rendus des réunions des 12 et 29/01/2016

6.2.1 **N°025/2016-AS** : Budgets AKKS & FLLBO : Répartition des participations communales

6.3 Commission « Solidarité », rapporteur Mme Martine THOMANN, Vice-présidente : compte-rendu de la réunion du 02/02/2016

6.3.1 **N°026/2016-FI** : Autorisation de versement des aides au titre des bourses BAFA

6.4 Commission « Culture », rapporteur Mme Martine THOMANN, Vice-présidente : compte-rendu de la réunion du 03/02/2016

6.5 Commission « Déchets », rapporteur M. Henri STOLL, Vice-président : compte-rendu de la réunion du 10/02/2016

6.6 Commission « Tourisme », rapporteur M. Bernard RUFFIO, Vice-président : compte-rendu de la réunion du 15/02/2016

6.7 Commission « Economie », rapporteur M. Bernard RUFFIO, Vice-président : compte-rendu de la réunion du 16/02/2016

7. Délégations au Président – Compte-rendu des travaux et des attributions exercés par délégation

7.1 Liste des marchés conclus en 2015

7.2 Négociation et gestion des emprunts : financement des travaux de pistes cyclables entre Ammerschwihr et Kientzheim

7.3 Encaissement d'indemnités de sinistre

8. Communications du Président

8.1 Projet de Territoire « Ma Vallée 2030 »

8.1.1. Présentation de la stratégie territoriale

8.1.2. La mise en œuvre de la stratégie

8.2 Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

8.3 Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte

8.4 Copil « Rencontres Nationales TEPOS 2016 » du 18/02/2016

9. Informations et divers

9.1 Communications sur les syndicats auxquels adhère la CCVK

9.1.1 Syndicat Mixte Montagne Vignoble & Ried

9.1.2. Etablissement Public Foncier (EPF) d'Alsace

9.2 La CCVK a créé sa page Facebook

9.3 Calendrier des prochaines réunions organisées par la CCVK

9.4 Manne emploi : Organisation d'une formation de « femme de chambre »

Le Président souhaite la bienvenue à l'assemblée.

Il constate que les conditions de quorum sont remplies et informe l'assemblée de la procuration donnée : M. Thierry SPEITEL-GOTZ donne procuration à M. MULLER.

Il poursuit avec les points mis à l'ordre du jour.

1. N°001/2016-AG : Désignation du Secrétaire de séance

Le Président demande l'approbation des Conseillers Communautaires pour la désignation de Mme SCHRAMM, DGS de la CCVK, en qualité de secrétaire de séance.

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, la désignation de Mme SCHRAMM, en qualité de secrétaire de séance.

2. N°002/2016-AG : Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 3 décembre 2015 (Cf. annexe 1)

Le compte-rendu a été publié sur le site Internet de la CCVK au lien suivant :

<http://www.cc-kaysersberg.fr/connaitre/conseil-de-communaute.htm>

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, le procès-verbal du 3 décembre 2015, sans réserve ni observation.

3. Administration Générale

3.1 N°003/2016-AG : Service commun pour la gestion du personnel bûcherons – fixation du montant de l'attribution de compensation (Cf. annexe 2)

Pour mémoire, la Loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite « loi MAPAM » permet la création de services communs et l'affectation sur l'attribution de compensation des coûts du service à charge des communes, pour les intercommunalités soumises au régime fiscal prévu à l'article 1609 nonies C du code général des impôts.

En date du 26 février 2015, le Conseil Communautaire a approuvé la convention de service commun pour la gestion du personnel bûcherons.

La CCVK a donc procédé au décompte définitif 2015 (*Montant de l'attribution de compensation 2015 duquel est déduit le montant annuel des salaires des bûcherons et des frais annexes*) qui fait apparaître des sommes à payer et des sommes à recevoir.

VU l'article L5211-4-2 du code général des collectivités territoriales

VU la décision n°023/2015-AG du Conseil Communautaire en date du 26/02/2015 portant approbation de la convention de service commun pour la gestion du personnel bûcherons à compter de 2015

VU le décompte définitif 2015 « Attribution de compensation/coûts du service personnel bûcherons »

Le Conseil Communautaire valide :

- **les montants de l'attribution de compensation positive 2015 comme suit :**
 - Katzenthal : 15 161.08 euros
 - Kaysersberg : 1 958 201.53 euros
 - Kientzheim : 56 970.74 euros
 - Labaroche : 41 375.71 euros
 - Lapoutroie : 329 471.40 euros
 - Orbey : 351 785.13 euros
 - Sigolsheim : 10 940.07 euros
- **les montants de l'attribution de compensation négative 2015 comme suit :**
 - o Ammerschwihr : 25 157.38 euros
 - o Le Bonhomme : 362.39 euros
 - o Fréland : 120 807.48 euros

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

Arrivée de M. Henri STOLL.

3.2 Tourisme :

3.2.1 **N°004/2016-AG** : Correction d'une erreur matérielle sur la délibération n°046/2015-AG du 26/03/2015 portant approbation des tarifs et des modalités de la taxe de séjour

En raison d'une erreur de saisie, le Conseil Communautaire a approuvé, par délibération n°046/2015-AG du 26/03/2015, un tarif de 0,20€ par nuitée pour les centres de vacances et colonies.

Il est proposé de corriger cette erreur et d'appliquer à cette catégorie d'hébergement, le tarif des campings 3 et 4 étoiles, soit 0,30€ par nuitée.

Les autres tarifs et modalités d'application de la taxe de séjour restent inchangés.

VU la délibération n° n°046/2015-AG du 26/03/2015 validant les modalités de perception de la taxe de séjour

Le Conseil Communautaire :

- **approuve** la correction de la délibération n°046/2015-AG du 26/03/2015 validant les tarifs et modalités de perception de la taxe de séjour ;
- **approuve** l'application du tarif de 0,30 euros par nuitée, aux centres de vacances et aux colonies.
- **dit que** les autres tarifs et les modalités de perception actés par délibération n°046/2015-AG du 26/03/2015 restent inchangés.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

3.2.2 **N°005/2016-AG** : Sollicitation dénomination de groupement de communes touristiques

Suite à l'entrée en vigueur de la loi n°2006-437 du 14 avril 2006 portant diverses dispositions relatives au tourisme, les communes qui mettent en œuvre une politique locale du tourisme et qui offrent des capacités d'hébergement pour une population non-résidente ont en effet la possibilité de solliciter la dénomination de commune touristique.

Les communes disposant d'un office de tourisme classé compétent sur leur territoire et ayant notamment bénéficié de l'ancienne dotation touristique particulière jusqu'en 1993 ont la possibilité de bénéficier d'une procédure « simplifiée » en sollicitant cette dénomination par seule délibération de l'organe délibérant intercommunal.

Il est en effet prévu qu'un arrêté préfectoral, pris pour une durée de cinq ans, leur accorde la dénomination de commune touristique sur le fondement de la seule délibération de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg, compétente pour en faire la demande.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code du tourisme et notamment ses articles L.133-11 et L.134-3 ;

VU le décret n°2008-884 du 2 septembre 2008 relatif aux communes touristiques et aux stations classées du tourisme, notamment son article 1 ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 13/10/2014 classant l'Office de Tourisme Intercommunal de la Vallée de Kaysersberg ;

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, d'autoriser le Président à solliciter la dénomination de groupement de communes touristiques selon la procédure simplifiée prévue à l'article 1 du décret n° 2008-884 pour le territoire constitué des communes ci-après désignées : « Ammerschwihr », « Fréland », « Katzenthal », «Kaysersberg Vignoble», « Lapoutroie », «Orbey», «Labaroche» et « Le Bonhomme ».

3.2.3 N°0006/2016-AG : Désignation du représentant de la CCVK à l'association « Colmar Alsace Tourisme – Pays des Etoiles »

Dans le cadre des préconisations de l'étude touristique, confiée au Cabinet Protourisme par le Grand Pays de Colmar avec le soutien de la Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine, il a été convenu de mettre en place progressivement la mutualisation des moyens des 8 offices de tourisme du Grand Pays de Colmar pour promouvoir et développer de manière commune, la destination « Grand Pays de Colmar » (appellation provisoire).

Ces moyens seront déployés au sein de la structure associative « Colmar Alsace Tourisme - Pays des Etoiles », dont les statuts ont été modifiés lors de l'assemblée générale extraordinaire du 7 décembre 2015.

Dans le cadre des nouveaux statuts de l'association « Colmar Alsace Tourisme - Pays des Etoiles », la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg, qui fait partie du collège des intercommunalités, a une voix délibérative.

Il est donc nécessaire de procéder à la désignation de l'élu(e) qui sera chargé(e) de représenter la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg au sein de l'association « Colmar Alsace Tourisme - Pays des Etoiles » et de son Bureau.

VU la délibération n°089/2015-AG du 24/09/2015 approuvant la convention de partenariat pour des actions communes de développement touristique entre les intercommunalités du Grand Pays de Colmar et l'association porteuse du projet, « Colmar Alsace Tourisme - Pays des Etoiles »

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, de désigner M. Bernard RUFFIO pour représenter la CCVK à l'association « Colmar Alsace Tourisme – Pays des Etoiles » et au Bureau de cette dernière.

3.2.4 Délégation de service public «Gestion du Golf Public d'Ammerschwih/Trois-Epis »

3.2.4.1 N°007/2016-AG : Etablissement d'un 2^{ème} avenant à la convention pour l'intégration des prescriptions complémentaires aux mesures de gestion écologique (Cf. annexes 3 et 4)

La convention DSP pour la gestion du Golf d'Ammerschwih/Trois-Epis, approuvée le 30 mars 2007, stipule (article 5.2.4) que « le Délégué devra engager une conversion vers une gestion écologique du « Golf » et que cette conversion se ferait sur la base d'un diagnostic fait par un organisme spécialisé, de façon progressive en respectant un échéancier défini conjointement par le Délégué et la CCVK.

Une première étude a été réalisée en 2009 et a abouti à la rédaction d'une liste d'actions de gestion écologique et d'un tableau de bord permettant de suivre la mise en œuvre de ces actions. A cet effet, le Conseil Communautaire a approuvé, par décision n°2009/AG-016 du 19/03/2009, l'établissement d'un premier avenant à la DSP.

En 2014, une seconde étude a été menée, ayant pour objet d'évaluer et de faire des propositions complémentaires aux mesures de gestion écologique mises en place depuis 2009.

Il s'avère nécessaire d'établir un deuxième avenant à la convention DSP et d'approuver la liste des actions et le tableau de bord actualisés (intégration des mesures complémentaires) et la nouvelle cartographie (plan des zones écologiques).

Il est donc proposé un avenant portant sur la modification des articles 5.2.4 et 7.5 comme suit :

Article 5.2.4 Gestion écologique

Le Délégué engagera une conversion vers une gestion écologique du Golf.

Cette conversion se fera sur la base d'un diagnostic préalable établi par un organisme spécialisé indépendant et de façon progressive en respectant un échéancier qui sera défini conjointement par le délégué et le Délégué et qui sera annexé à la présente convention.

Le Délégué portera ses efforts sur les domaines suivants :

- la gestion de l'eau
- la fertilisation et les amendements
- les traitements pesticides
- l'information du personnel et des usagers
- la formation du personnel
- la mesure des résultats
- la communication et la promotion

Supprimer le paragraphe suivant (avenant n°1) « Le Délégué s'engage à réaliser les actions de gestion écologique décrites en annexe n°8 et à respecter les consignes de fauches tardives en faveur de la biodiversité sur les secteurs indiqués sur les cartes jointes en annexes ainsi que la carte des secteurs à faucher tardivement pour la biodiversité en annexe n°9 à la présente convention ».

Remplacer par :

« Le Délégué s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour :

- mettre en œuvre des actions permettant d'atteindre les meilleurs scores pour les indicateurs de l'annexe « Tableau de bord »
- mettre en œuvre, pour la part qui le concerne, les recommandations d'actions ponctuelles ou expérimentales figurant en annexe « Synthèse des recommandations d'actions complémentaires » et en respectant le calendrier. Le délégué s'engageant symétriquement sur les actions qui lui échoient
- se référer à l'annexe « cartographique » précisant certains indicateurs du tableau de bord ou certaines actions ponctuelles ou expérimentales
- restituer annuellement les scores commentés du tableau de bord et à rendre compte des actions réalisées dans le rapport de DSP. »

Article 7.5 Contrôle par la Collectivité du service délégué

Pour exercer le contrôle du service délégué :

- les représentants du Délégué, élus ou techniciens, auront à tout moment accès au Golf et à tous ses équipements et bâtiments, afin de s'assurer notamment de la bonne exécution des obligations définies par la présente convention,

- le Délégué présentera au Délégué, au plus tard au 15 mai de chaque année, les comptes du Golf, arrêtés au 31 décembre de l'année écoulée et certifiés par un Commissaire aux Comptes (bilan et compte de résultat), ainsi que le rapport d'activité, tel que prévu à l'article L 14 1 1-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce rapport comprendra un bilan qualitatif et quantitatif de l'exploitation des services délégués et notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public ainsi que les fiches d'amortissement des biens acquis pour la DSP et une analyse de la qualité de service.

Le Délégué joindra au rapport d'activité (liste non exhaustive)

- le nombre d'entrées journalières, d'abonnements, état des engagements vis-à-vis des joueurs
- la fréquentation mensuelle du Golf
- le compte-rendu des compétitions organisées
- le compte-rendu de l'utilisation des équipements mis à disposition
- la liste et l'état du matériel en service
- une note sur les travaux effectués ou à effectuer
- l'analyse des dépenses et recettes et de leur évolution par rapport aux exercices précédents
- l'état du personnel (type de contrat - fonction)
- l'état des immobilisations

Supprimer la phrase suivante (avenant n°1) :

"- une présentation des résultats des actions de gestion écologique au travers du modèle de tableau de bord détaillé en annexe n° 10 à la présente convention"

Et remplacer par :

- le tableau de bord de gestion écologique en ayant actualisé le calcul de tous les indicateurs et justifié des scores obtenus en expliquant spécifiquement les évolutions.

Dès la communication de ce rapport, son examen sera mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante du délégué qui en prendra acte.

- le Délégué devra tenir sa comptabilité de façon à faire apparaître distinctement l'ensemble des opérations, objet de la présente délégation. Il est fait obligation au Délégué de tenir une comptabilité distincte, retraçant l'ensemble de ses obligations à l'égard du Délégué.

Le Délégué remettra en outre au Délégué chaque année, avant le 15 mai, les bilans, comptes et rapports de l'exercice précédent de son entreprise, tels qu'ils auront été présentés aux assemblées de la société et aux administrations publiques, il tiendra également le Délégué informé de toutes modifications et faits importants concernant son entreprise (capital, statuts, contentieux graves, etc).

La non production des bilans, des comptes et des rapports constituera une faute contractuelle qui sera sanctionnée, après mise en demeure par le Délégué restée sans effet, par une pénalité fixée à 1 % du montant des recettes du Délégué pour l'année précédente,

nonobstant le fait qu'il ne pourra appliquer aucune révision des tarifs en application de l'avant-dernier alinéa de l'article 5.2.6 ci-dessus.

Le Délégrant aura le droit de contrôler les renseignements donnés dans ces documents. A cet effet, ses agents pourront se faire présenter toutes pièces nécessaires pour leur vérification. Le Délégataire s'engage à informer le Délégrant des litiges qu'il a eus et des solutions qu'il a apporté pour les régler

Par ailleurs, il y a lieu de supprimer les annexes 8,9 et 10 à la convention de DSP (avenant n°1) et les remplacer par les documents ci-annexés.

VU la délibération du 05/08/2006 portant modification des statuts de la CCVK avec l'intégration de la gestion du Golf Public d'Ammerschwih/Trois-Epis

VU la délibération du 15/09/2006 approuvant le principe de recours à la DSP pour la gestion du Golf Public d'Ammerschwih/Trois-Epis

VU la délibération du 30/03/2007 approuvant la convention DSP Golf Public d'Ammerschwih/Trois-Epis

VU la délibération n°2009/AG-016 du 19/03/2009 approuvant l'établissement du 1^{er} avenant à la convention DSP Golf Public d'Ammerschwih/Trois-Epis et l'intégration des annexes 8, 9 et 10 ;

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration :

- **de modifier** la décision n°2009/AG-016 du 19/03/2009 approuvant l'établissement du 1^{er} avenant à la convention de DSP pour la gestion du Golf Public d'Ammerschwih/Trois-Epis et l'intégration des annexes 8, 9 et 10 (relatives à la gestion écologique) ;

- **d'approuver** l'établissement d'un 2^{ème} avenant à la convention de DSP pour la gestion du Golf d'Ammerschwih/Trois-Epis portant modification des articles 5.2.4 et 7.5 comme détaillée ci-dessus ;

- **de remplacer** les annexes 8,9 et 10 (intégrées par le biais de l'avenant n°1) à la convention de DSP et les remplacer par les documents comme ci-annexés ;

- **de dire que** les résultats des actions de gestion écologique seront présentés annuellement dans le cadre du rapport de DSP ;

- **de dire que** la CCVK mesurera, après quelques années, l'impact sur la biodiversité des actions réalisées ;

- **d'autoriser** le Président ou son représentant à signer le 2^{ème} avenant à la DSP et tout autre document se rapportant à cette affaire.

3.2.4.2 **N°008/2016-AG** : Approbation des tarifs pour l'année 2016
(Cf. annexe 5)

Dans le cadre de la convention de Délégation de Service Public « Golf Public d'Ammerschwihl/Trois Epis » du 30/03/2007 et notamment de son article 5.2.6, le Conseil Communautaire doit approuver les tarifs proposés par le Délégué : la société CEGIP.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2005-214-1 du 02/08/2005 actant la modification des statuts de la CCVK par la prise de compétence : Restructuration et exploitation du Golf Public situé à Ammerschwihl ;

VU la délibération en date du 30/03/2007 approuvant la convention de DSP et notamment son article 5.2.6

VU la grille tarifaire proposée par le Délégué pour 2016

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, de valider l'application des tarifs pour l'année 2016, tels qu'ils figurent en annexe.

3.3 **N°009/2016-AG** : Transports - Service en porte à porte Mobili'Val et service en ligne virtuelle Val'Express : Approbation de la convention établissant la participation du Département du Haut-Rhin pour les années 2014 à 2016 (*Cf. annexe 6*)

La CCVK organise différents services de transport d'intérêt local, par délégation de compétence du Conseil Départemental, conformément à la convention du 31 octobre 2012 :

- Le service de transport à la demande en porte-à-porte « Mobili'Val »
- Le service de transport à la demande en ligne virtuelle Val'Express (en expérimentation)
- La navette des neiges de la station du Lac Blanc.

Par ailleurs, la navette de Noël Colmar – Kaysersberg – Riquewihr – Ribeauvillé est également concernée par ces dispositions mais la maîtrise d'ouvrage déléguée est assurée par la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé.

Dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie (CTV), le Département participe au financement de ces services de transport d'intérêt local au taux de 40% du déficit d'exploitation. Pour le CTV 2014-2019, seuls les deux services de TAD Mobili'Val et Val'Express sont encore cofinancés comme suit :

	2014-2016		
	Dépense subventionnable	Taux	Subvention
Transport à la demande	267 000 €	40%	106 800 €
Ligne virtuelle (Val Express)	225 415 €	40%	90 166 €

Par délibération du 22 janvier 2016, le Conseil Départemental a modifié les modalités de sa participation financière pour la période 2014 – 2016, en introduisant notamment des plafonds annuels à sa dépense subventionnable :

- 35 600 € / an pour le TAD Mobili'Val
- 30 055,33 € / an pour la ligne virtuelle Val'Express.

Cette décision engendre une perte de recettes de plus de 30 000 euros pour la CCVK puisque le service Val'Express n'a pas été reconduit en 2016 et que la dépense subventionnable était atteinte pour les seuls exercices 2014 et 2015.

Il y a lieu d'approuver la convention établissant la participation financière du Département au fonctionnement d'un service de transport d'intérêt local pour les années 2014 à 2016 et d'autoriser le président à signer ladite convention et tout document se rapportant à cette affaire.

VU la convention de délégation de compétence pour l'organisation d'un service de transport d'intérêt local signée le 31/10/2012 entre le Département et la CCVK ;

VU la convention établissant la participation financière du Département au fonctionnement d'un service de transport d'intérêt local

Le Conseil Communautaire :

- **approuve** la convention établissant la participation financière du Département au fonctionnement d'un service de transport d'intérêt local, telle qu'elle figure en annexe;
- **autorise** le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout autre document se rapportant à cette affaire.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

3.4 **N°010/2016-AG** Transports scolaires: Approbation et autorisation de la signature de la convention de regroupement pédagogique intercommunal pour les communes de Katzenthal et de Sigolsheim (*Cf. annexe 7*)

Les communes de Katzenthal et Sigolsheim se sont constituées en Regroupement Pédagogique Intercommunal. Une convention visant à formaliser les modalités de fonctionnement et financières a été établie.

En sa qualité d'organisateur délégué localement, pour le compte du Conseil Départemental du Haut-Rhin, en matière de transports scolaires et de transports à destination de la piscine de Kaysersberg, la CCVK est co-signataire du document.

VU la délibération n° 054/2012-AG du 07/06/2012 approuvant et autorisant la signature de la convention RPI Katzenthal et Sigolsheim pour la période 2012-2015 ;

VU la décision de la commune de Katzenthal en date du 7/10/15 approuvant la signature de la convention ;

VU la décision de la commune de Sigolsheim en date du 6/10/15 approuvant la signature de la convention ;

VU le rôle de la CCVK en qualité d'organisateur délégué

Le Conseil Communautaire :

- **approuve** les termes de la convention de regroupement pédagogique intercommunal pour les communes de Katzenthal et Sigolsheim comme ci-annexée ;
- **autorise** le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout autre document se rapportant à cette affaire.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

3.5 **N°011/2016-AG** : Programme de sensibilisation à l'environnement sur le territoire de la CCVK : Approbation et autorisation de signature de la convention avec le CPIE des Hautes Vosges (*Cf. annexe 8*)

Dans le cadre du Programme de Sensibilisation et d'Éducation à l'Environnement sur son territoire, la CCVK a passé de multiples conventions avec le CPIE des Hautes-Vosges (association d'éducation à la nature et à l'environnement) pour la période de 2005 à 2015.

Le CPIE des Hautes-Vosges a mené des actions autour de plusieurs axes thématiques :

- 2005-2007 : sensibilisation des élèves des écoles primaires aux déchets (prévention et tri).
- 2008-2010 : sensibilisation des élèves des écoles élémentaires (cycle 1 à 3) aux déchets (prévention & recyclage), énergies (économies d'énergie & énergies renouvelables), et aux milieux naturels et paysages.
- 2011-2015 : même cible avec une introduction « grand public ». Un élargissement des thèmes s'est opéré avec un développement de passerelles entre eux ainsi que la mise en place de projets plus personnalisés.

Les sujets traités portaient particulièrement sur les déchets (compostables), les milieux naturels & paysages, l'eau & les rivières de la vallée, l'énergie, les transports & la mobilité durables.

L'échéance de la dernière convention pluriannuelle est arrivée à son terme au 01/07/2015.

La CCVK souhaite poursuivre ce programme en 2016, il est donc proposé de signer une nouvelle convention avec le CPIE des Hautes Vosges pour une période d'un an.

Afin d'assurer une continuité et d'entretenir la dynamique obtenue lors de la dernière année 2015, le CPIE des Hautes-Vosges propose de travailler en projets personnalisés adressés aux jeune public et grand public.

L'association s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la réalisation de ces actions : élaboration, organisation et planification des projets ; intervention des animateurs professionnels du CPIE et de ses partenaires ; utilisation d'outils et de supports pédagogiques adaptés.

Le montant de la subvention allouée par la CCVK au CPIE des Hautes-Vosges ne pourra en aucun cas dépasser 37 700 euros.

Début 2017, le CPIE des Hautes-Vosges remettra et présentera un bilan détaillé et une évaluation quantitative et qualitative des animations réalisées.

VU la convention d'objectifs et ses annexes financières, à intervenir avec le CPIE des Hautes Vosges pour l'année 2016

Le Conseil Communautaire :

- **approuve** le principe de reconduction du Programme de Sensibilisation et d'Éducation à l'Environnement sur le territoire de la CCVK, avec le CPIE des Hautes Vosges ;
- **approuve** la convention d'objectifs avec le CPIE des Hautes-Vosges pour la poursuite du Programme de Sensibilisation et d'Éducation à l'Environnement sur notre territoire pour 2016 ;
- **s'engage** à inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2016 de la CCVK ;
- **autorise** le Président à signer cette convention et tout autre document se rapportant à ce programme.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

Arrivée de Mme Emilie HELDERLE.

3.6 **N°012/2016-AG** : Modification de la délibération n°038/2014-AG du 16/04/2014 fixant la composition du Bureau

Pour mémoire, la règlementation prévoit que le Bureau soit composé du Président, des Vice-présidents et, éventuellement, d'un ou plusieurs autre(s) membre(s) de l'organe délibérant. Par délibération n°038/2014-AG du 16/04/2014, le Conseil Communautaire a fixé le nombre des autres membres (hors Président/Vice-présidents) à 5.

Compte tenu du regroupement en commune nouvelle « Kaysersberg Vignoble », les Maires des communes de Kientzheim et Sigolsheim ont été désignés « Maires délégués » et Mme Françoise GRASS, élue Maire déléguée de Kaysersberg.

Le Président souhaite conserver la composition actuelle du Bureau, soit le Président, les Vice-présidents et les Maires. Il propose donc d'intégrer un membre supplémentaire et de ce fait, de fixer à 6 le nombre des « autres membres » du Bureau.

VU L'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la Loi n°2010-1563 du 16/12/2010

VU la délibération n°038/2014-AG du 16/04/2014 fixant la composition du Bureau de la CCVK

Le Conseil Communautaire :

- **approuve** la modification de la délibération n°038/2014-AG du 16/04/2014 relative à la composition du Bureau ;
- **fixe** à 6 le nombre d'autres membres du Bureau.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

3.7 **N°013/2016-AG** : Modification de la délibération n°039/2014-AG du 16/04/2014 portant élection des membres du Bureau (hors Président/Vice-présidents)

Pour mémoire, lors de sa séance du 16/04/2014, le Conseil Communautaire en a fixé le nombre et élu les membres du Bureau (hors Président et Vice-présidents qui sont membres de droit).

Suite à la création de la commune nouvelle, Mme Françoise GRASS a été élue Maire déléguée pour Kayzersberg. MM. FRITSCH et SPEITEL-GOTZ sont Maires délégués de Kientzheim et Sigolsheim.

Par ailleurs, M. Claude ARNOUX a été élu Maire en remplacement de Mme Nicole TISSERAND.

Il est donc proposé de procéder à de nouvelles élections pour définir la composition du Bureau.

6 candidats annoncés :

- M. Jean-Louis BARLIER, Maire de la Commune de Fréland
- M. Claude ARNOUX, Maire de la Commune de Katzenthal
- Mme Françoise GRASS, Maire déléguée de Kayzersberg
- M. Joseph FRITSCH, Maire délégué de Kientzheim
- M. Jean-François BOTTINELLI, Maire de la Commune du Bonhomme
- M. Thierry SPEITEL-GOTZ, Maire délégué de Sigolsheim

VU L'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la Loi n°2010-1563 du 16/12/2010

VU la délibération n°039/2014-AG du 16/04/2014 portant élection des autres membres du Bureau

VU la délibération n°038/2014-AG du 16/04/2014 modifiée par décision n° 015/2016-AG du 25/02/2016 fixant la nouvelle composition du Bureau

Après avoir procédé aux opérations de vote.

Le Conseil Communautaire acte, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, la composition du Bureau comme suit :

M. Jean-Marie MULLER, Président et Maire de la Commune de Lapoutroie
 M. Henri STOLL, 1^{er} Vice-président et Maire de la Commune de Kaysersberg Vignoble
 M. Guy JACQUEY, Vice-président et Maire de la Commune d'Orbey
 Mme Martine THOMANN, Vice-président et 1^{ère} Adjointe à la Commune de Fréland
 M. Benoît KUSTER, Vice-président et Conseiller municipal à la Commune de Kaysersberg Vignoble
 M. Bernard RUFFIO, Vice-président et Maire de la Commune de Labaroche
 M. Patrick REINSTETTEL, Vice-président et Maire de la Commune d'Ammerschwih
 M. Jean-Louis BARLIER, Maire de la Commune de Fréland
 M. Claude ARNOUX, Maire de la Commune de Katzenthal
 Mme Françoise GRASS, Maire déléguée de Kaysersberg
 M. Joseph FRITSCH, Maire délégué de Kientzheim
 M. Jean-François BOTTINELLI, Maire de la Commune du Bonhomme
 M. Thierry SPEITEL-GOTZ, Maire délégué de Sigolsheim

3.8 **N°014/2016-AG** : Modification de la délibération n°029/2015-AG du 26/02/2015 validant les modalités de désignation des membres de la CLETC

Par délibération n° 029/2015-AG du 26 février 2015, le Conseil Communautaire a délibéré sur les modalités de désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) suivantes :

- nommer les Maires des 10 communes en qualité de membres de la CLETC ;
- solliciter les 10 conseils municipaux afin qu'ils désignent en leur sein, un représentant supplémentaire.

Le regroupement des communes de Kaysersberg, Kientzheim et Sigolsheim en une commune nouvelle « Kaysersberg Vignoble » a pour conséquence la réduction du nombre de communes membres de la CCVK qui n'en comporte plus que 8.

La CLETC ne devrait alors compter que 16 membres (au lieu de 20 actuellement).

Cependant, le Président souhaite conserver la composition de l'instance telle que décidée en février 2015.

VU la délibération n° 029/2015-AG du 26 février 2015 actant les modalités de désignation des membres de la CLETC

Le Conseil Communautaire :

- **approuve** la modification de la décision n°029/2015-AG du 26/02/2015 actant les modalités de désignation des membres de la CLETC ;
- **décide** des modalités de représentation suivantes :
 - * Maires des 8 communes membres
 - * 1 représentant supplémentaire désigné par le conseil municipal de chaque commune membre, sauf pour la commune nouvelle de Kaysersberg Vignoble qui comptera 5 représentants supplémentaires désignés en conseil municipal

- **charge** le Président de notifier cette décision au Maire de Kaysersberg Vignoble.
Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

3.9 **N°015/2016-AG** : Modification de la délibération n°002/2015-AG du 22/01/2015 portant prescription de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ainsi que la définition des objectifs poursuivis, la définition des modalités de la concertation et la validation des modalités de collaboration entre la Communauté de Communes et les communes membres

Pour mémoire, par délibération n°002/2015-AG du 22/01/2015, le Conseil Communautaire a notamment décidé de prescrire l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal et d'arrêter les modalités de collaboration entre la Communauté de Communes et les communes membres.

Ces modalités de collaboration portaient notamment sur la création d'un Comité de pilotage PLUI, composé du Maire de chaque commune, d'un élu titulaire et d'un suppléant par commune.

Le regroupement des communes de Kaysersberg, Kientzheim et Sigolsheim en une commune nouvelle « Kaysersberg Vignoble » devait donc induire la réduction du nombre de membres du Comité de pilotage (8 communes – 3 membres par commune – 24 membres au CP).

Afin de poursuivre le travail initié dans les meilleures conditions, le Président souhaite conserver la composition de l'instance.

Les autres décisions définies par la délibération n°002/2015-AG du 22/01/2015 restent inchangées.

VU la délibération n°002/2015-AG du 22/01/2015

Le Conseil Communautaire :

- **approuve** la modification de la décision n°002/2015-AG du 22/01/2015 actant, entre autre, des modalités de collaboration entre la CCVK et les communes membres avec la création d'un Comité de Pilotage ;

- **décide** des modalités de représentation suivantes :

- * Maires des 8 communes membres
- * 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant désignés par les conseils municipaux sauf pour la commune nouvelle Kaysersberg Vignoble qui comptera 4 représentants titulaires et 4 suppléants désignés en conseil municipal

- **charge** le Président de notifier cette décision au Maire de Kaysersberg Vignoble.
Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

3.10 N°016/2016-AG : Modification de la délibération n°092/2014-AG du 19/06/2014 portant création et constitution des commissions intercommunales

Par délibération n°092/2014-AG du 19/06/2014, le Conseil Communautaire a décidé de la création des commissions intercommunales et de leur composition.

Pour mémoire, les commissions intercommunales sont dédiées aux conseillers communautaire, toutefois, le Conseil Communautaire a décidé d'ouvrir ces instances aux conseillers municipaux à raison d'un titulaire et d'un suppléant par commune.

Le Président souhaite maintenir la composition actuelle de chaque commission. Il faut donc procéder à la modification de la décision en précisant que la participation aux commissions intercommunales est ouverte aux conseillers municipaux des communes membres et des communes déléguées.

VU la délibération n°092/2014-AG du 19/06/2014

Le Conseil Communautaire :

- **approuve** la modification de la délibération n°092/2014-AG du 19/06/2014 portant création et constitution des commissions intercommunales de la CCVK ;
- **modifie** la composition des commissions intercommunales, comme suit : une participation des conseillers municipaux à raison d'un titulaire et d'un suppléant par commune sauf pour la commune de Kaysersberg Vignoble qui comptera 3 titulaires et 3 suppléants ;
- **charge** le Président de notifier cette décision au Maire de Kaysersberg Vignoble.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

4. Finances

4.1 N°017/2016-FI : Débat d'Orientations Budgétaires 2016 (Cf. annexe 9)

VU les articles L.2312-1, L3312-1, L4312-1, L5211-36 et L5622-3 du CGCT ;

L'élaboration du budget primitif est précédée, d'un débat d'orientation budgétaire (D.O.B.). Ce débat a lieu dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget primitif. Il porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice.

La Loi N°2015-991 (NOTRe) du 7 août 2015 prévoit, dans son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financières des collectivités territoriales.

Les dispositions concernant les modalités du Débat d'Orientation Budgétaire sont d'application immédiate pour le budget 2016.

L'article 107 a, en effet, modifié les articles du CGCT relatifs aux modalités du DOB, en complétant notamment les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat (articles L.2312-1, L3312-1, L4312-1, L5211-36 et L5622-3).

Les obligations de la CCVK pour 2016 :

- Le Président doit présenter un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés et la structure et gestion de la dette
- Ce rapport doit comporter également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail)
- Transmission de ce document au préfet en annexe de la délibération
- Vote de l'assemblée obligatoire concernant le constat du débat
- Publication obligatoire sur le site internet de la Communauté de Communes du rapport
- Le formalisme lié au contenu et à la transmission des documents reste à la libre appréciation de la CCVK (sans parution du décret)

Le Président présente les orientations budgétaires pour 2016 (l'endettement de la CCVK, les recettes de la CCVK et la projection financière), qui figurent également dans le **rapport d'orientations budgétaires (ROB)** transmis avec l'invitation à la séance, le 18 février dernier et ci-annexé.

Il rappelle les orientations proposées dans le ROB :

- Pas d'augmentation d'impôts en 2016,
- Mise en réserve de 300 000 euros pour dépenses imprévues, risques et charges,
- Réserve de 800 000 euros pour la participation au capital d'une SEM à créer pour l'exploitation du parc éolien au Col du Bonhomme,
- Création d'une enveloppe de 300 000 euros pour la mise en œuvre d'actions à définir dans le cadre du Projet de Territoire en cours.

Ces actions seront définies par les commissions en collaboration avec les acteurs et habitants du territoire. La priorisation et la validation se fera en Conseil Communautaire.

- Réalisation d'une étude globale concernant le service Petite Enfance pour 25 000 euros.

Il précise également qu'il propose de participer financièrement à hauteur de 10 000 euros pour le Tour d'Alsace. Les crédits seront pris sur la participation au SMMVR qui ne sera que de 38 000 euros en 2016 (au lieu de 50 000 prévus dans la projection financière).

Il invite les conseillers à débattre sur les orientations budgétaires définissant les priorités qui seront affichées dans le Budget Primitif de 2016.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, prend acte du Débat d'orientation budgétaire pour l'année 2016.

4.1.1 Schéma de mutualisation – Rapport annuel sur la présentation de l'état d'avancement

Pour mémoire, par délibération n° 113/2015-AG du 03/12/2015, le Conseil Communautaire a adopté le schéma de mutualisation 2014/2020, autorisé le Président à proposer des modifications au schéma en fonction de l'évolution des pratiques de mutualisation entre les communes membres et la CCVK et enfin acté que chaque année, lors du DOB, ou à défaut lors du vote du budget, une communication sur l'avancement du schéma de mutualisation sera faite par le Président.

La mutualisation des services est une démarche extrêmement récente, dont la mise en œuvre ne s'est pas effectuée totalement. Le délai très faible ne permet pas de tirer de conclusions.

Cette démarche est pratiquée par la CCVK depuis de nombreuses années (ex. : création d'un service commun pour le personnel bûcherons, groupement de commandes, mise en commun de moyens humains ou techniques...).

Le Conseil Communautaire a validé un seul axe portant sur les « missions de contrôle règlementaire ». L'étude est en cours de réalisation.

Une autre action de mutualisation a pris effet au 1^{er} janvier 2016 : le service « Ressources Humaines » de la CCVK assure la gestion de la paie (élaboration des fiches de paie et des états de charges mensuels, trimestriels et annuels en vue du mandatement) pour les agents communaux de Katzenthal.

Le Président propose de travailler sur un autre projet qui serait un groupement de commandes pour le marché « Assurances ».

4.2 N°018/2016-FI : Remboursement des frais avancés par M. MULLER lors de son déplacement à Paris pour la signature de la convention TEPCV

Le 8 décembre dernier, le Président, en compagnie de M. GERIG (ADL CCVK), se sont rendus à Paris pour la signature de la convention « Territoire à énergie positive pour la croissance verte ».

M. MULLER a dû avancer les frais de transport (SNCF) pour un montant de 322.40 euros.

VU les justificatifs de paiement présentés

Le Président étant concerné par le point suivant, donne la parole à M. STOLL afin qu'il fasse procéder au vote, et il quitte la salle.

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, le remboursement à M. MULLER des frais avancés pour son déplacement à Paris, pour un montant de 322.40 euros.

Le Président réintègre la séance et poursuit avec les points mis à l'ordre du jour.

Il demande à M. THURLINGS de bien vouloir quitter la salle car le point suivant le concerne.

4.3 N°019/2016-FI : Remboursement des frais avancés par Mme KLOSS et M. THURLINGS lors de du déplacement à Dunkerque pour les assises européennes de la transition énergétique

Du 26 au 28 janvier 2016, se sont déroulées les Assises Européennes de la transition énergétique à Dunkerque, auxquelles ont participé Mme KLOSS (Fréland), M. BARADEL (Fréland), M. THURLINGS (Kaysersberg), et M. GERIG (Agent de développement CCVK).

Mme KLOSS a avancé les frais de transport (SNCF), et M. THURLINGS, les frais d'hébergement, qu'il y a lieu de leur rembourser.

VU les justificatifs de paiement présentés par Mme KLOSS et M. THURLINGS

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, les remboursements suivants :

- 590.70 euros à Mme KLOSS, correspondants aux frais liés au transport,
- 236.00 euros à M. THURLINGS, correspondants aux frais d'hébergement.

M. THURLINGS réintègre la séance.

4.4 **N°020/2016-FI** : Autorisation de versement d'une subvention au Musée du Pays Welche à Fréland dans le cadre du fond de soutien à l'équipement en dispositifs de médiation numérique des musées de la vallée de Kaysersberg

VU la délibération n°064/2015-FI du 18/06/2015 approuvant la création d'un fond de soutien à l'équipement en dispositifs de médiation numérique des musées de la vallée de Kaysersberg,

VU les justificatifs de dépenses transmis par le Musée du Pays Welche de Fréland

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, le versement d'une subvention correspondant à 25% des dépenses éligibles retenues, soit 2 000 €, au Musée du Pays Welche de Fréland.

4.5 **N°021/2016-FI** : Admissions en non-valeur aux budgets « Administration Générale » et « Ordures ménagères »

Il est proposé d'admettre en non-valeur les titres de recettes pour le service « Déchets » dont les débiteurs sont insolubles, comme suit :

Années	Sommes non recouvrées (en euros)
2009	249.16
2010	134.89
2011	578.71
2012	974.31
2013	1 250.46
2014	3 451.56
2015	41.27
TOTAL	6 680.36

Il est proposé d'admettre en non-valeur les titres de recettes pour le service « Administration Générale – Taxe de séjour » dont les débiteurs sont insolubles, comme suit :

Année	Sommes non recouvrées (en euros)
2013	3 049.25
TOTAL	3 049.25

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, l'admission en non-valeur des titres de recettes, pour les budgets « Ordures ménagères » pour un montant total de 6 680.36 euros et « Administration Générale » pour un montant total de 3 049.25 euros, dont les débiteurs sont insolubles.

5. Personnel

5.1 **N°022/2016-PR** : Modification de la délibération n°120/2014-PR du 13/11/2014 portant création d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} Classe à temps non complet (28/35^{ème} du temps plein)

Par délibération n°120/2014-PR en date du 13/11/2014, le Conseil Communautaire a validé la création d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe afin de pourvoir le poste de direction de la Médiathèque, suite au départ à la retraite de sa Directrice.

Il a toutefois été commis une erreur. En effet, ce poste a été créé à temps non complet 28/35^{ème} alors que la quotité de temps de travail aurait dû être de 30/35^{ème}.

Il convient donc de modifier la délibération n°120/2014-PR du 13/11/2014 en remplaçant la quotité de temps de travail « 28/35^{ème} » prévue initialement, par « 30/35^{ème} ».

VU la délibération n°120/2014-PR en date du 13/11/2014

Le Conseil Communautaire :

- **approuve** la modification de la décision n°120/2014-PR du 13/11/2014 portant création d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2^{ème} classe à temps non complet au 1^{er} décembre 2014 ;
- **approuve** la modification de la quotité de temps de travail du poste en remplaçant « 28/35^{ème} » prévue initialement, par « 30/35^{ème} » du temps plein ;
- **acte** l'effet rétroactif de cette modification au 1^{er} décembre 2014.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

5.2 **N°023/2016-PR** : Création de poste « Chargé de mission TEPOS » dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité

La Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg a été retenue pour accueillir les rencontres nationales des territoires à énergie positive (TEPOS) en 2016.

Ces rencontres rassemblent, chaque année, des élus et des techniciens de collectivités locales, des professionnels du secteur de l'énergie, des chefs d'entreprises, des acteurs du monde agricole, des partenaires institutionnels, des services de l'Etat...

Cet évènement d'envergure nationale a rassemblé jusqu'alors, des participants issus de toutes les régions de France, venus en nombre, pour assister aux nombreux temps forts de la manifestation : les débats et les retours d'expériences sur le territoire national ou européen, les ateliers de travail et les visites de sites exemplaires.

Compte tenu de l'ampleur de la manifestation et afin d'en gérer l'organisation administrative, technique et logistique, il s'avère indispensable de recruter un agent pour faire face à ce besoin temporaire en créant le poste suivant :

- 1 poste de chargé de mission « TEPOS » à temps complet, pour la période du 14 mars au 1^{er} décembre 2016, rémunéré selon la grille indiciaire des ingénieurs et au maximum selon l'indice brut 588 (correspondant à l'échelon 6) de cette dernière.

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3 1° ;

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration :

- **d'approuver** la création d'un poste de chargé de mission « TEPOS » à temps complet, pour la période du 14 mars au 1^{er} décembre 2016, rémunéré selon la grille indiciaire des ingénieurs et au maximum selon l'indice brut 588 (correspondant à l'échelon 6) de cette dernière ;
- **d'autoriser** le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs au recrutement.

5.3 N°024/2016-PR : Création d'un poste d'ingénieur « Chargé de mission Déchets»

Afin de donner une nouvelle impulsion au service « Déchets », il est proposé de créer un poste de chargé de mission « programme d'actions des relais » qui aura pour mission de faire émerger un projet politique, de mobiliser les acteurs et d'en assurer la mise en œuvre.

Quatre objectifs sont poursuivis :

- Diminuer les quantités de déchets
- Améliorer le service
- Maitriser l'empreinte écologique
- Rechercher un financement vertueux, juste et résilient

La réflexion sera notamment orientée sur les thèmes suivants : Les systèmes de collecte ; le lien déchet-énergie ; le lien déchet-biodiversité ; le public et les manifestations touristiques ; la sensibilisation, l'éco-consommation et l'économie circulaire.

Ce poste, qui bénéficiera d'un subventionnement de l'Ademe à hauteur de 80%, sera créé à temps complet et pourra être pourvu, le cas échéant, par voie contractuelle.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration :

- **d'approuver** la création d'un poste d'ingénieur « Chargé de mission Déchets», à temps complet, à compter du 14 mars 2016 ;
- **d'asseoir** la rémunération sur la grille indiciaire des ingénieurs et de déterminer l'indice de rémunération selon les fonctions, diplômes et l'expérience professionnelle du candidat retenu en cas de recrutement d'un contractuel ;
- **d'autoriser** le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs au recrutement.

6. Rapports de Commissions et Groupes de Travail

Le Président cède la parole à M. REINSTETTEL pour les comptes-rendus des commissions Espace nautique des 15 janvier et 12 février derniers.

6.1 Commission « Espace nautique », rapporteur M. Patrick REINSTETTEL, Vice-président : comptes-rendus des réunions des 15/01 et 12/02/2016

Pour l'Espace Nautique, l'ensemble des investissements de niveau 0 a été présenté pour un montant de 92 910 €TTC.

M. REINSTETTEL informe que la Région prévoit de débloquer d'importantes subventions pour la rénovation d'équipements.

Pour le montage des dossiers de subventions, des investissements supplémentaires vont donc être présentés en DOB, pour un montant total de 720'000 €TTC :

- Remplacement des deux chaudières (gaz et bois)
- Remise à niveau de la Gestion Technique du Bâtiment (GTB)
- Remplacement de pompes.

Enfin, il nous est possible de percevoir une subvention du FIPHP pour réaménager la borne d'accueil afin de la rendre plus ergonomique et plus accessible. Ces travaux seront donc également inscrits au DOB.

A. Bilan énergie & fluides

TYPE ENERGIE - FLUIDE	VALEUR	PROGRESSION (/2014)
EAU	Non mesurable ⁽¹⁾	NC
ELECTRICITE	987,7 MWh	+ 4%
CHAUFFAGE	2 407MWh	- 6%
- Bois	1 527 MWh	- 3%
- Gaz	880 MWh	- 9%
PHOTOVOLTAIQUE	7,4MWh	- 12%

⁽¹⁾ panne du compteur général d'eau

Eau

Les compteurs partiels montrent que la tendance est à la baisse. En effet, nous mesurons une baisse de -1 % de la consommation des bassins et de - 64 % du bain froid (espace saunas).

La baisse de consommation est liée à la réparation d'une fuite, la plus faible fréquentation de la piscine et la mise en place de l'automatisation d'apport d'eau neuve pour le bain froid.

Electricité

L'augmentation peut être expliquée en partie par un nombre plus important de jour d'ouverture du snack (hotte, plaques de cuisson, friteuses, ...) et de la pataugeoire (pompe de circulation) durant la saison estivale.

De nombreuses actions ont été mises en place pour réduire cette consommation (réglage des ozoneurs, automatisation de l'éclairage, sensibilisation du personnel et dernièrement mise en place d'éclairage LED).

Chauffage

Les températures de fin d'année ont été particulièrement douces. De plus, le bois livré est de très bonne qualité et permet un meilleur rendement de la chaudière.

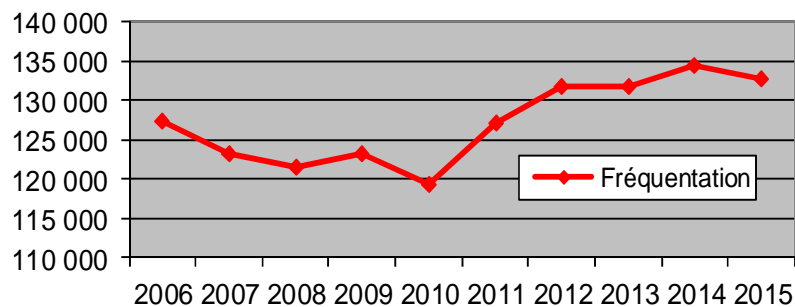
Photovoltaïque

La baisse peut s'expliquer en partie par la panne d'un onduleur. La baisse de 12% équivaut à une baisse 242 € de recette. La recette des panneaux photovoltaïque est de 1 500€ en moyenne par an sur les trois dernières années.

B. Résultats d'exploitation

B.1 Fréquentation

Fréquentation totale



Légère baisse de la fréquentation en 2015, l'année 2014 étant l'année record depuis 2006. Nous pouvons noter une augmentation + 11,4% de la fréquentation depuis 2010.

La partie « piscine » est la seule partie en baisse. Cela peut s'expliquer par la réouverture de la piscine Aqualia au 31 janvier 2015, à grand renfort de communication. Les autres parties de la fréquentation (activités, espace forme, groupes et écoles) sont quant à elles, en progression. La fréquentation de chacune des activités progresse avec un fort succès de l'Aquabike (nouvelle activité). Pour l'espace forme nous notons une nette progression de la fréquentation de la salle de fitness le matin.

	PISCINE ACTIVITES	ESPACE FORME	ECOLES ASSO	TOTAL
2013	89 920	16 210	25 600	131 730
2014	93 140	16 250	25 110	134 500
2015	89 640	17 080	26 080	132 800
2015/2014	-3,8 %	+5,1 %	+ 3,9 %	- 1,3 %
2015/2013	- 0,3 %	+ 5,4 %	+1,9 %	+0,8 %

B.2 Bilan financier et budget

Année	Charges de fonctionnement		Recettes brutes		Reste à charge CCVK
2010	1 003 900 € (+ 11.3%)	-	504 400 € (+ 2.6%)	=	499 500 € (+ 22.7 %)
2011	974 100 € (- 3 %)	-	513 200 € (+ 1.7%)	=	460 900 € (- 7,7%)
2012	966 000 € (- 0,8%)	-	520 200 € (+ 1,4 %)	=	445 800 € (- 3,3 %)
2013	1 047 300 € (+8,4%)	-	583 200 € (+12,1%)	=	464 100 € (+4,1%)
2014	1 110 000 €	-	618 400 € ⁽¹⁾	=	491 600 € ⁽¹⁾

	(+6,0%)		(+6,1%)		(+5,9%)
2015	1 076 700 €	-	592 400 € ⁽¹⁾	=	484 300 € ⁽¹⁾
	(-3,0%)		(-4,2%)		(- 4,1%)
Budget 2015	1 109 670 €		568 100 € ⁽¹⁾		541 600 € ⁽¹⁾
Budget 2016	1 041 250 €		557 900 € ⁽¹⁾		483 350 € ⁽¹⁾

NB : Arrondi à la centaine d'euros près. (1) pour avoir recettes comparable ajout théorique subv. 9 500€ KB.

Le budget a été respecté. Le reste à charge est de 57 000€ en dessous de l'objectif fixé.

La baisse des recettes est liée à la baisse des remboursements sur salaire (maladie, congés maternité, ..) et est compensée par une baisse des charges. Les recettes sportives liées aux entrées sont quant à elles, en progression (+ 1%). L'augmentation de cette recette est liée à l'augmentation importante des recettes des activités (+19 200€) notamment avec la mise en place d'une nouvelle activité.

Il faut noter, également, la mise en place d'un service supplémentaire rendu aux écoles de la vallée, à titre gracieux. Il s'agit de la mise à disposition d'un MNS pour l'encadrement lors de chacun des créneaux occupés par les écoles de la vallée.

Enfin, nous pouvons noter une baisse des dépenses. Cette baisse s'explique par une baisse du coût du gaz (baisse consommation et baisse du prix), des dépenses liées à l'achat de petits matériels de réparations et surtout à la baisse importante de la masse salariale. Pour l'année 2016, il est budgété une poursuite de la baisse des dépenses (- 35 000 €) avec notamment une forte baisse de la masse salariale associée à une réorganisation du service (départ retraite de la cheffe de bassin et suppression du poste de Directeur sans refacturation du travail du personnel administratif de la CCVK venant en remplacement).

Le budget 2016 retenu est donc de 492 850 € de reste à charge.

C. Autres dossiers

C.1 Les horaires de fermeture de l'Espace Forme

Le Vice-président a rappelé les faits qui ont conduit à la décision de fermer l'Espace Forme à 19h (horaire fermeture bassins).

La fermeture à 19h doit permettre la présence permanente de deux MNS lorsque cet espace est ouvert et en améliorer la sécurité.

Pour information, il n'est pas possible de fermer la piscine à 20h du fait de l'occupation des bassins par le club de natation et par l'Aquagym à partir de 19h.

Un des élus propose de faire plus de publicité pour attirer du monde le soir.

Avis de la commission : 4 votes « POUR » et 1 vote « CONTRE » la confirmation du changement d'horaire de fermeture de l'Espace Forme à 19h pour les lundis, mercredis et jeudis.

Le Vice-président demande que nous communiquions sur les horaires durant lesquels le club de natation utilise une ligne d'eau, et sur les heures de faible et forte affluence.

C.2 La création d'un comité d'usagers

Les élus font remarquer qu'ils s'étaient déjà prononcés contre la création d'un comité d'usagers.

Ils soulignent que plusieurs élus de la Commission sont des usagers et qu'ils sont les représentants de la population.

Ils rappellent également, que des moyens de communication sont mis à disposition des usagers pour faire entendre leurs avis (boîte de suggestions, formulaire de contact et courrier).

Avis de la commission : 5 votes « CONTRE » la création d'un comité d'usager.

Le Président estime qu'il est regrettable que la création d'un comité d'usagers ne soit pas envisagée, compte-tenu de l'orientation du Projet de Territoire qui tend vers une concertation de la population.

C.3 La définition d'un budget et de règles d'attribution de lots

Ce point devra être travaillé lors de la prochaine réunion de commission.

Un tableau récapitulatif des lots distribués depuis 2012 a été joint au compte rendu diffusé par courrier.

C.4 Le devenir du snack pour l'été 2016 et les années à venir

Le gérant qui loue le snack lors de la saison estivale a annoncé qu'il ne reconduirait pas la location pour l'été 2016. Le problème est que le matériel de cuisine (friteuses, plaques de cuisson, hottes, ...) lui appartient.

Le nouveau locataire serait obligé d'investir dans du matériel pour reprendre le snack.

Il a donc été proposé de faire appel à un « camion restaurant » qui serait placé de telle sorte à pouvoir vendre à la fois aux clients de l'Espace Nautique et aux personnes extérieures.

L'actuel emplacement des tables serait conservé pour permettre aux clients de la piscine de s'asseoir pour manger.

C.5 La mise en place d'une caisse automatique ou autre système d'organisation de la caisse

Au vu des montants conséquents, il n'est pas prévu d'acheter pour l'instant une caisse automatique. Mais le nouveau système de contrôle d'accès devra être évolutif et permettre la mise en place d'une caisse automatique ou d'un paiement en ligne.

Le Président donne la parole à M. JACQUEY pour les comptes-rendus de la commission Assainissement des 12 et 29 janvier derniers.

6.2 Commission « Assainissement », rapporteur M. Guy JACQUEY, Vice-président :
comptes-rendus des réunions des 12 et 29/01/2016

Réunion du 12/01/2016 :

Erratum : les tableaux présentés dans le compte rendu ont été actualisés depuis la présentation lors de la commission.

A. Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Le SPANC concerne toute installation d'Assainissement Non Collectif des eaux usées domestiques non raccordée à un réseau public de collecte des eaux usées.

Les missions principales du SPANC sont :

- Contrôle de fonctionnement (tous les 8 ans), de conception, de réalisation, pour les ventes
- Animation du programme de réhabilitation des dispositifs d'ANC (programme de partenariat avec Agence de l'Eau Rhin-Meuse 2015 à fin 2017)

Pour réaliser ses missions le service est organisé de la manière suivante :

- le responsable du service : gestion / financier / contrôle d'exécution au besoin.
- le technicien du SPANC : contrôles / animation. (Mise à disposition par la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé).

Financièrement, le SPANC est un service qui doit s'autofinancer (les contrôles doivent financer le service). Cependant, il a été constaté que le service est déficitaire et ne s'équilibre plus. (Temps par contrôle, coût supplémentaire, temps de présence du technicien variable selon nombre de contrôles).

Des pistes d'amélioration ont été proposées pour équilibrer le service. Ces propositions ont permis d'élaborer des prospectives budgétaires jusqu'en 2023.

Avis de la commission : avis favorable à l'application d'un nouveau principe de fonctionnement : diminution du temps passé par contrôle / Présence du technicien à la CCVK en 2016 (2015 : 3 jours/semaine → 2016 : 1 jour/semaine + 1 jour/mois de travail à distance) et prospective dans d'autres SPANC ayant un territoire similaire afin de comprendre les principes de fonctionnement pour équilibrer le budget.

Cas des refus de contrôle

Le SPANC doit faire face à des refus de contrôle. Dans ce cas une procédure est adaptée. Cette dernière a pour finalité d'appliquer une astreinte financière de 240 €.

Avis de la commission : avis favorable pour l'application de la procédure.

B. Compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) »

Cette compétence est actuellement exercée par le service rivière du Conseil Départemental, le Syndicat mixte de la Weiss Amont, le Syndicat mixte de la Weiss Aval et le Syndicat mixte de la Fecht.

Le 2 décembre 2015, le service rivière du Département du Haut-Rhin a présenté un projet pour l'organisation et la structuration de cette compétence à l'échelle du bassin de l'III.

La CCVK est en attente de la suite de ce projet pour la gestion de cette compétence.

C. Autosurveillance des déversoirs d'orage

Le cabinet d'étude retenu est BEREST Colmar.

Certains déversoirs d'orages ne nécessiteraient pas la mise en place d'un système d'autosurveillance pour la charge polluante domestique. Mais la charge polluante viticole

entraîne l'équipement de certains de ces ouvrages. Il y aura donc des surcoûts liés à l'activité viticole qui sont à éclaircir.

D. Réhabilitation du poste de refoulement de Sigolsheim

Une première opération de réhabilitation du poste de refoulement de Sigolsheim a été réalisée le 8 janvier 2016. Cette opération avait pour objectif de palier aux dysfonctionnements du poste qui entraîne des alarmes intempestives et une usure prématurée de ce dernier. Ce poste permet de refouler les eaux usées d'AKKS vers le réseau d'assainissement de Colmar Agglomération avant d'être traitées à la station d'épuration de Colmar.

Réunion du 29/01/2016 :

A. N°025/2016-AS : Budgets AKKS & FLLBO : Répartition des participations communales (Point 6.2.1)

Service Assainissement Vignoble AKKS

Pour les **charges domestiques** : distribution de l'eau de l'année 2015 en fonction de la facturation annuelle de chaque commune et en ne prenant en compte que l'eau effectivement rejetée dans le réseau d'assainissement.

	Distribution d'eau 2015 rejetée dans le réseau	Répartition en % Budget 2016	Pour mémoire : répartition budget 2015	Pour mémoire : répartition budget 2014
AMMERSCHWIHR	93 109 m ³	24,0 %	24,3 %	22,9 %
KAYSERSBERG	200 926 m ³	51,8 %	50,6 %	50,7 %
KIENTZHEIM	37 701 m ³	9,7 %	10,9 %	10,5 %
SIGOLSHEIM	56 480 m ³	14,5 %	14,2 %	15,9 %
Total	388 216 m ³	100 %	100 %	100 %

Pour les **charges Viticoles** : il est proposé deux taux, un pour le fonctionnement et un pour l'investissement, afin de tenir compte des caves conventionnées dans le deuxième cas.

Taux de fonctionnement : quantité de mout vinifié (vendanges 2014) déclarés :

	Volume de mout vinifié déclaré	Répartition en % Budget 2016	Pour mémoire : répartition budget 2015	Pour mémoire : répartition budget 2014
AMMERSCHWIHR	37 186 ,25 hl	63,3 %	57,5 %	56,8 %
KAYSERSBERG	1 717,03 hl	2,9 %	2,5 %	2,6 %
KIENTZHEIM	11 304,70 hl	19,2 %	23,6 %	23,8 %
SIGOLSHEIM	8 534,46 hl	14,5 %	16,4 %	16,8 %
Total	58 742,44 hl	100 %	100 %	100 %

Taux d'investissement : répartition sur la base des recettes d'investissement perçues par les communes :

	Recettes d'investissement en € (2015)	Répartition en % Budget 2016	Pour mémoire : répartition budget 2015	Pour mémoire : répartition budget 2014
AMMERSCHWIHR	14 669,00 € HT	39,2 %	39,2 %	35,1 %
KAYSERSBERG	686,81 € HT	1,8 %	1,6 %	2,3 %
KIENTZHEIM	8 657,96 € HT	23,1 %	23,3 %	24,2 %
SIGOLSHEIM	13 434,90 € HT	35,9 %	35,9 %	38,4 %
Total	37 448,67 € HT	100 %	100 %	100 %

Les taux des charges viticoles sont utilisés pour :

- taux de fonctionnement : répartition de la somme annuelle demandée par le SITEUCE
- taux d'investissement : répartition du remboursement de l'annuité d'emprunt de l'Agence de l'Eau

Service Assainissement Montagne FLLBO

Pour les **charges domestiques** : distribution de l'eau de l'année 2015 en fonction de la facturation annuelle de chaque commune et en ne prenant en compte que l'eau effectivement rejetée dans le réseau d'assainissement.

	Distribution d'eau 2015 rejetée dans le réseau	Répartition en % Budget 2016	Pour mémoire : répartition budget 2015	Pour mémoire : répartition budget 2014
FRELAND	43 405 m ³	15,7 %	15,5 %	16,6 %
LAPOUTROIE	75 669 m ³	27,3 %	27,5 %	28,9 %
LE BONHOMME	24 959,09 m ³	9,0 %	10,5 %	10,0 %
ORBIEY	132 727 m ³	48,0 %	46,5 %	44,5 %
Total	276 760,09 m ³	100 %	100 %	100 %

VU l'avis favorable de la commission « Assainissement » réunie le 29/01/2016

M. JACQUEY laisse la parole au Président pour la procédure de vote.

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, l'application des taux de répartition comme indiqués ci-dessus pour les budgets AKKS et FLLBO, pour l'année 2016.

Le Vice-président poursuit le compte-rendu.

B. Les budgets

B.1 Assainissement montagne (FLLBO)

Le résultat de la section d'investissement 2015 présente un besoin de financement de 1 600 €.

Le seul investissement réalisé en 2015 : l'étude d'autosurveillance des déversoirs d'orages pour un montant de 4 500 € HT.

Les grands travaux d'investissements envisagés pour 2016 sont : l'équipement des déversoirs d'orages et le renouvellement d'un collecteur intercommunal à Lapoutroie.

Le résultat de la section de fonctionnement 2015 présente un excédent réel de 69 350 € (moins de boues, nouveau marché).

Avis de la commission : avis favorable pour un maintien des participations des communes au même niveau que 2015.

B.2 Assainissement vignoble AKKS

Le résultat de la section d'investissement 2015 présente un besoin de financement de 121 578€

Le seul investissement réalisé en 2015 est l'étude d'autosurveillance des déversoirs d'orages pour un montant de 7 000 € HT.

Les grands travaux d'investissements envisagés pour 2016 sont : l'équipement des déversoirs d'orages et une modification du regard de jonction Kientzheim/Kaysersberg.

Comme indiqué lors du compte-rendu du 12 janvier, la charge polluante viticole entraîne l'équipement de certains deversoirs d'orages, ce qui induira des surcoûts 40 000 à 60 000 € liés à l'activité viticole qui sont à éclaircir.

Secteur		Nombre de déversoirs d'orage concernés	Coûts estimés
AKKS	Total	11	110 000 € - 165 000 €
	(sans activité viticole)	3	30 000 € - 45 000 €
	Surcoûts estimés	8	80 000 € - 120 000 €

Avis de la commission : Envoi courrier aux communes afin qu'elles prennent position quant à l'imputabilité des surcoûts (au domestique ou au viticole).

Le résultat de la section de fonctionnement 2015 présente un excédent de 177 644 € dont 121 578 € pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement et un report de 56 060 € en recettes de la section de fonctionnement.

Avis de la commission : avis favorable pour un maintien des participations des communes au même niveau que 2015 et pour prévoir un emprunt de de 49 240 €.

B.3 SPANC

L'exercice 2015 s'est terminé avec un déficit de fonctionnement de 19 658,36 €.

En 2015, 115 contacts ont été pris concernant le programme d'aide à la réhabilitation avec des subventions de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse. Des propriétaires ont perçus la subvention (environ 150 000 € HT soit plus de 280 000 € HT de travaux).

Des perspectives financières ont été présentées lors de la commission Assainissement du 12 janvier 2016 pour palier au déficit de fonctionnement du SPANC.

C. Cave de Bestheim

Le Syndicat Intercommunal de traitement des Eaux Usées de Colmar et Environs a donné une réponse négative au raccordement de la cave de Bestheim. Le bassin de pollution de Sigolsheim a été dimensionné pour 100 000 hectolitres et actuellement le bassin accueille 60 000 hectolitres.

Le Président donne la parole à Mme THOMANN pour le compte-rendu de la commission « Solidarité » du 02/02/2016.

6.3 Commission « Solidarité », rapporteur Mme Martine THOMANN, Vice-présidente : compte-rendu de la réunion du 02/02/2016

A. Budget Primitif 2016

A.1 Petite Enfance

A.1.1 Budget total Association Les Enfants de la Vallée (volet Petite Enfance) = 1 500 869€. Participation (DSP) CCVK = 520 000€ pour un solde à charge (après participation CAF estimée de 250 000€) de 270 000€.

>> Budget en diminution de 135 000€ par rapport à 2015 : suppression de 4 postes CDD (2 à Hachimette et 2 à Orbey) suite à la baisse des taux d'occupation de ces multi-accueils.

>> Participation CCVK en diminution de 168 000€ par rapport à 2015 : utilisation de 130 000€ d'excédents antérieurs cumulés + baisse des charges de fonctionnement

A.1.2 Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) à Kaysersberg (40 jours d'ouverture, soit 100h de fonctionnement)

Budget LAEP Association Les Coccinelles = 7 382€. Participation CCVK (Subvention) = 3 000€ pour un solde à charge (après participation CAF de 2 051€) de 949€.

A.2 Jeunesse

Budget total Association Les Enfants de la Vallée (volet Jeunesse) = 100 259€

Participation (DSP) CCVK = 50 000€ pour un solde à charge (après participation CAF estimée 30 000€) de 20 000€

>> Participation en diminution de 10 000€ par rapport à 2015 : utilisation de 20 000€ d'excédents antérieurs cumulés

Proposition de la commission : Avis favorable

B. DSP Petite Enfance & Jeunesse 2017-2021

La DSP en cours arrive à terme au 31/12/2016.

Le Conseil Communautaire devra donc se prononcer sur le principe d'une nouvelle DSP pour les services Petite Enfance (multi-accueils et relais assistantes maternelles) et Jeunesse.

C. Etude prospective sur l'évolution des services « Petite Enfance » et sur la création d'une micro-crèche à Labaroche

Mme Martine THOMANN propose à la commission d'engager une réflexion globale sur l'organisation future des services d'accueil de la Petite Enfance à l'échelle de la vallée de Kaysersberg.

Afin d'engager une réflexion globale qui prendrait en compte l'ensemble des problématiques du territoire (vieillesse, baisse démographique et baisse des taux d'occupation des multi-accueils) ainsi que les démarches (Projet de territoire « Ma Vallée 2030 et PLUI) engagées, Mme Martine THOMANN suggère à la commission, de réfléchir en faisant abstraction de l'existant dans un premier temps.

Méthode de travail proposée : Partir d'une feuille vierge et imaginer une organisation des services « idéale » pour répondre aux attentes des familles et aux enjeux du territoire à venir.

A l'issue d'un important échange et d'une présentation, par Mme Catherine OLRÉ, Adjointe à Labaroche, demande de créer une micro-crèche (10 places maximum) à Labaroche.

Avis de la commission : choisi de limiter l'étude au déplacement de places existantes à Hachimette et/ou Orbey en vue de la création d'une micro-crèche à Labaroche. Cette étude sera donc à l'ordre du jour de la prochaine commission (courant mars).

Le Président fait part à l'assemblée de sa volonté, à savoir, prolonger la DSP en cours avec l'association « Les Enfants de la Vallée », d'une année (jusqu'au 31/12/2017). Et en parallèle, lancer une étude globale sur l'organisation future des services d'accueil de la Petite Enfance à l'échelle de la vallée de Kaysersberg.

D. Divers

D.1 N°026/2016-FI : Autorisation de versement des aides au titre des bourses BAFA (Point 6.3.1)

Dans le cadre des actions du service Jeunesse, la CCVK a créé une Bourse BAFA pour accompagner les jeunes de la vallée de Kaysersberg qui s'engagent et achèvent une formation BAFA.

Critères de sélection des dossiers de demande de bourse :

- Bourse réservée aux habitants de la CCVK
- Âge minimum 17 ans, non salarié
- Engagement à encadrer les enfants ou les jeunes de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg par le biais des associations existantes ou du Service Jeunesse.

L'aide de 200€ est versée au stagiaire BAFA à l'issue de la formation (stage général, stage pratique et stage de perfectionnement validés).

Enveloppe annuelle : 1 000€

Les stagiaires sont :

NOM	PRENOM	Age	HABITANT CCVK	DOSSIER			
				CV	Lettre de motivation	Formation en cours	Formulaire d'engagement
DELFINO	Leina	18	ORBÉY	OK	OK	Achevée	OK

QUINN	Etienne	20	FRELAND	OK	OK	Achevée	OK
-------	---------	----	---------	----	----	---------	----

Proposition de la commission : Avis favorable

VU l'avis favorable de la Commission « Solidarité » du 02/02/2016

La Vice-présidente laisse la parole à M. MULLER pour la procédure de vote.

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, le versement d'un montant de 200 euros au titre des bourses BAFA, sous réserve de la présentation des diplômes, à :

- Leina DELFINO ;
- Etienne QUINN.

La Vice-présidente poursuit avec le compte-rendu de la commission « Culture ».

6.4 Commission « Culture », rapporteur Mme Martine THOMANN, Vice-présidente :
compte-rendu de la réunion du 03/02/2016

A. Budget Primitif 2016 de l'EMVK

Budget total EMVK = 375 024€

Montant des écolages = 229 875€

Participation CCVK (postes de direction + secrétariat) = 90 475€ pour un solde à charge (après participation CAF estimée de 10 000€) de 80 475€.

Avis de la commission : Avis favorable

B. Politique culturelle intercommunale

B.1 Rappel des modalités du Fond d'Aide aux Manifestations Culturelles

> Cf. <http://www.cc-kaysersberg.fr/loisirs/aide-aux-manifestations-culturelles.htm>

> Enveloppe annuelle : 15 000€

B.2 Projet scolaire 2016

Pour mémoire, projet scolaire 2015 :

- spectacle Nicole & Martin à Orbey
386 élèves de CM1-CM2
3 021€ (transport + entrées)

Le principe de proposer un spectacle vivant aux collégiens en 2016 avait été validé lors de la commission culture du 27/01/2015.

Mme ARNOUX propose donc un concert de blues dans le cadre du Blues Festival de Kaysersberg :

- Collège de Kaysersberg = 255 élèves
- Collège d'Orbey = 450 élèves

- Concert (± 70') des « Vecchi e Brutti » (Vieux & Laid) :
www.reverbnation.com/vecchibrutti
- Présentation des œuvres et du genre musical assurée par le batteur (instituteur à la retraite)
- 2 représentations à la salle des fêtes d'Orbey (sous réserve de disponibilité) le lundi 21 novembre 2016
- 1 représentation au Badhus de Kaysersberg le 22 novembre 2016
- 2 100€/3 représentations + 5 x 2 repas + hébergement (offert par Martine THOMANN)

Avis de la commission : Avis favorable

C. Médiathèque intercommunale

C.1 Bilan 2015

- 10 Changement d'équipe
- 11 Nouveau bureau d'accueil (prise en charge FIPHFP)
- 12 Boîte de retour
- 13 Animations + Actions hors-les-murs
- 14 Evolution positive du nombre de prêts et d'adhérents (56 nouveaux inscrits ; + 29 lecteurs actifs ; + 2 710 prêts)
- 15 Mise aux normes du bâtiment : sécurité et accessibilité

C.2 Objectifs et perspectives

- 16 Elargir les publics en communiquant sur les activités de la médiathèque, en menant des actions hors-les-murs et en améliorant la signalisation
- 17 Toucher le public adolescent
- 18 Miser sur la convivialité pour créer du lien social en donnant la priorité à l'accueil et en réaménageant certains espaces
- 19 Faciliter l'accès à la médiathèque au travers d'horaires élargis, d'un accès catalogue et d'un compte lecteur en ligne
- 20 Proposer des services autour du numérique : ateliers, échanges, accès, formation
- 21 Réflexion avec les autres bibliothèques du territoire

C.3 Budget Primitif 2016

Budget total Médiathèque 2016 = 241 421 €

Solde à charge CCVK 2016 = 213 461€

La proposition de BP 2016 reprend pour l'essentiel le montant des dépenses 2015, avec en plus, en fonctionnement, le coût de la mise à niveau du logiciel Orphée (catalogue et comptes « usager » en ligne) et des frais liés à la communication (supports médiathèque + réalisation d'une plaquette commune pour les trois bibliothèques du territoire).

Elle intègre également 2 propositions d'investissement qui seront soumises au DOB du 25/02/2016 :

- 22 Achat de deux tablettes (android + apple) pour proposer des services numériques, des ateliers et permettre des échanges sur l'usage de ce support
- 23 Réaménagement de l'espace jeunesse et aménagement d'un coin lecture pour les adultes

Avis de la commission : Avis favorable**D. Divers**

La commission a également évoqué

- le devenir du bâtiment qui fait l'objet d'un projet global de la part de Kaysersberg Vignoble, (encore en suspens) ainsi que le logement locatif au deuxième étage.
- des témoignages positifs sur les actions 2015 de la Médiathèque

Le Président donne la parole à M. STOLL pour le compte-rendu de la commission « Déchets » du 10/02/2016.

6.5 Commission « Déchets », rapporteur M. Henri STOLL, Vice-président : compte-rendu de la réunion du 10/02/2016

A. Statistiques 2015

Les statistiques d'apport de déchets et produits valorisables montrent qu'après une baisse significative en 2010, le tonnage global des déchets varie chaque année de 1% à 3,7% : 8472T captées en 2015, 8170 T en 2014 (augmentation générale d'apports en 2015).

Les statistiques sur l'évolution des dépôts en déchèteries montrent que depuis 2010, la progression est de l'ordre de 1% à 2% en moyenne (en 2015 : 2,5%). Une baisse des encombrants ultimes 644T (17%) en 2015 au profit d'une valorisation matière par le tri vers les autres filières de collecte, et vers la valorisation énergétique (bennes incinérables). Rappel : en 2009, 1304T soit 31% des déchets étaient déposés uniquement dans la benne d'encombrants ultimes.

Les points suivants sont à retenir :

- Forte augmentation : gravât, bois
 - Meilleur captage des encombrants incinérables
 - Développement des REP (ameublement)

B. Point financier :

L'augmentation des dépenses de 2014 et 2015 est due à l'acquisition du nouveau camion de collecte des OMR et au programme de mise en place de conteneurs enterrés sur le territoire. L'augmentation des recettes est due à une maîtrise des coûts de fonctionnement, le décalage du programme de travaux de réhabilitation du réseau de déchèteries et un excédent, reporté chaque année.

A noter : Le service « Déchets » n'a plus d'emprunt à ce jour.

B.1 Orientations budgétaires - Fonctionnement

Les résultats 2015 font apparaître un excédent de 733 880€ (dont 299 837€ de report 2014).

Explications :

- Des dépenses non réalisées (dont 440 000€ de dépenses d'investissement pour la réhabilitation des déchèteries, et des dépenses imprévues non utilisées).
- Des recettes supplémentaires (subvention éco mobilier, acomptes corrigés, reliquat subvention ADEME dans le cadre du plan local de prévention et des recettes exceptionnelles).

Proposition 2016

Le budget s'équilibre avec les éléments suivants :

- Mise en réserve de 88 000€
- Dépenses de fonctionnement équivalentes à 2015
- Programme d'investissement de 1 622 000 euros financé par autofinancement et par emprunt, fixé en fin d'année en fonction de l'avancement des travaux de réhabilitation des déchèteries

B.2 Orientations budgétaires : Investissement

Les dépenses et recettes prévisionnelles sont de 1 707 370 €.

C. Bilan des actions menées en 2015 et propositions 2016

C.1 Bilan des actions d'investissement 2015

Mise en place progressive des points d'apport volontaire de tri sélectif sur le territoire, et des investissements nécessaires pour assurer les missions de collecte et de tri.

Le total investissement OM prévu au budget 2015 était de : 837 800 € TTC (montant prévisionnel) et seuls 409 032 € TTC ont été dépensés réellement.

C.2 Proposition des actions d'investissement 2016

Poursuite de la mise en place des points d'apport volontaire de tri sélectif sur le territoire (3^{ème} phase), et des investissements nécessaires pour assurer les missions d'optimisation du service dans les domaines du tri et de la collecte, et réhabilitation du réseau de déchèteries. Le montant d'investissement pour 2016 est de 1 622 000 € TTC.

Avis de la commission:

Validation du programme d'investissement

Les actions 2016 retenues sont principalement : la réhabilitation du réseau de déchèteries et l'implantation de points tri enterrés.

C.3 Propositions des actions du programme Local de Prévention 2016

Estimé à 22 500 € (à charge CCVK ⇒ 15 000 €)

- Déchets verts (compostage, broyage) : 8 000 €

⇒ Entretien du broyeur (par les services techniques de la commune d'Orbey) et prestation du broyage réalisée par l'association l'Âtre de la Vallée.

⇒ Service de location du broyeur aux usagers

⇒ Accompagnement des collectivités – gestion des déchets verts

- Compostages collectif et individuel : 5 100 €

⇒ Acquisition composteurs, achat de panneaux signalétiques et accompagnement des usagers

- Boîtes à lire : 8 000 €

⇒ Aménagement de cabines téléphoniques déclassées en lieu de dépôt de livres

- Diverses actions : 1 400 €

⇒ Repair-café : lieu de réparation d'objets pour leur donner une seconde vie

⇒ Formation des agents et des élus dans la démarche « Commune nature »

D. Divers

D.1 Urbanisme: Respect de la recommandation CRAM 437

Les communes doivent impérativement transmettre au service « Déchets », tout nouveau projet de construction pour validation de la tournée de collecte OM, ceci afin d'éviter les contraintes de collecte des OMR en marche arrière.

Le Président donne la parole à M. RUFFIO pour le compte-rendu de la commission « Tourisme » du 15/02/2016.

6.6 Commission « Tourisme », rapporteur M. Bernard RUFFIO, Vice-président :
compte-rendu de la réunion du 15/02/2016

A. Budget Primitif 2016 OT vallée de Kaysersberg

Pour mémoire

Total des dépenses OT 2015

présenté à la commission Tourisme du 11/02/2015 : 678.450€

Participation CCVK 2015 : 507.184€

dont : 462.000€ (subvention)

45.184€ (màd de personnel)

Recettes TS 2015 : 290.000€

M. Bernard RUFIO informe la commission que la CCVK a demandé à l'OT, au terme d'une réunion de travail s'étant déroulée le 01/02/2015, de présenter 2 propositions budgétaires pour 2016 :

- N°1 : un budget incluant une participation de la CCVK équivalente à celle versée en 2015, soit 462 000€.
- N°2 : un budget alternatif intégrant une diminution de la participation de la CCVK de 35 000€ (montant prévisionnel maximum de la participation à l'Association « Colmar Centre Alsace Tourisme - Pays des Etoiles »).

MM. Rémi MAIRE, Président de l'OT, et Christophe BERGAMINI, Directeur, présentent le bilan de l'action de l'OT en 2015 et la proposition de budget N°1 intégrant une subvention de la CCVK de 462 000€.

M. Rémi MAIRE informe la commission que la mise en place d'actions mutualisées à l'échelle des OT du Grand Pays de Colmar n'induit pas d'économies pour l'OT de la vallée de Kaysersberg en 2016.

Il détaille ensuite les options permettant, le cas échéant, de présenter un budget diminué de 35 000€ :

- suppression d'un poste ?
- fermeture d'un bureau d'accueil (Lac Blanc ou Orbey) ?
- réduction/suppression de certaines missions assurées par l'OT (à définir) ?
- augmentation des tarifs d'adhésion à l'OT ?

Il demande à la commission de valider la proposition budgétaire N°1 ou à défaut, de limiter la déduction de la participation de la CCVK au montant qu'elle versera effectivement à l'Association « Colmar Centre Alsace Tourisme - Pays des Etoiles ».

M. Rémi MAIRE fait part à l'assemblée, du montant à verser à l'association. En effet, ce montant n'était pas connu à la date de la commission : il s'agit de 13 800 euros.

A l'issue d'un important échange portant :

- sur la nécessité de redéfinir les missions confiées par la CCVK à l'OT et les moyens (augmentation de la taxe de séjour notamment) attribués par la CCVK pour les exercer,
- sur la pertinence de l'implication de la vallée de Kaysersberg (OT + CCVK) dans la démarche d'OT de destination à l'échelle du Grand Pays de Colmar ;

La commission valide la proposition budgétaire N°1 et propose d'imputer la participation à l'Association « Colmar Centre Alsace Tourisme - Pays des Etoiles » au budget général de la CCVK.

Avis de la commission : La commission propose de retenir la proposition budgétaire de l'OT au niveau de 2015 (462 000€) et d'imputer la participation à l'Association Colmar Centre Alsace – Pays des étoiles au budget général de la CCVK.

B. Projet d'Office de Tourisme de destination à l'échelle du Grand Pays de Colmar

Rappel

Les 7 collectivités membres du Grand Pays de Colmar : Communauté d'Agglomération de Colmar, CC de la Vallée de Kaysersberg, CC de la Vallée de Munster, CC du Pays de Ribeauvillé, CC du Pays du Ried Brun, CC du Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux et CC du Pays de Brisach collaborent au projet de création d'un office de tourisme unique à l'échelle du Pays.

Objectifs

- Renforcement de l'attractivité globale du territoire
- Mise en commun et optimisation des moyens humains et financiers

Calendrier

- 2014 : Etude d'organisation de la structure touristique du Grand Pays de Colmar (Cabinet Protourisme)
- CC du 24 septembre 2015 : Validation de la convention de partenariat définissant les objectifs et les engagements respectifs de chaque collectivité partenaire
- 7 décembre 2015 : Adoption des nouveaux statuts de l'association « Colmar Centre Alsace Tourisme - Pays des Etoiles » afin de lui permettre de porter les actions de préfiguration du futur OT de destination
- CC du 25 février 2016 : Désignation du représentant de la CCVK au Conseil d'Administration de l'association « Colmar Centre Alsace Tourisme - Pays des Etoiles »
- 26 février 2016 : Jury de recrutement du Responsable Tourisme - Directeur de l'association « Colmar Centre Alsace Tourisme - Pays des Etoiles » (Présidents de CC invités)
- 2 mars 2016 : Installation du CA de l'association « Colmar Centre Alsace Tourisme - Pays des Etoiles » et élection du Président de l'association
- 2016 : démarrage des actions de préfiguration portées par les OT et les CC

Actions	Référent	Ordre de priorité	Etat d'avancement
Formaliser l'organisation et mettre en route la structure porteuse	GPC	1	En cours
Elaborer la convention de partenariat OT-CC-Pays	GPC	1	Réalisé
Définir la signature/l'identité du Pays	GPC	2	En cours
Se doter d'un programme et d'outils communs de promotion	Resp. tourisme	2	A engager
Créer un unique site internet à l'échelle du Pays	OT de Colmar	2	1 ^{ère} réunion mi-février
Créer une plateforme de commercialisation unique	OT de Colmar	2	1 ^{ère} réunion mi-février
Impliquer les prestataires dans la construction de la destination	Resp. tourisme	2	A engager
Rationaliser les éditions pour maximiser les réalisations communes	OT canton de Rouffach + OT Eguisheim	3	A engager
Optimiser l'animation numérique du territoire	OT Vallée de Munster	3	A engager
Optimiser le dispositif « Marchés de Noël »	OT Vallée de Kaysersberg	4	A engager pour mise en œuvre en 2017
Animer l'oenotourisme, notamment à travers le label V&D	GPC et OT Pays Ribo/Riq.	4	En cours
Faire du Pays un laboratoire d'idées et de tests en matière d'écomobilité touristique	CCVK	4	A engager
Améliorer la connaissance de la globalité du territoire	OT Pays de Brisach	5	A engager
Harmoniser l'accueil des locaux dans les offices de tourisme	OT Pays Ribo/Riq. et OT Turckheim	5	A engager
Mettre en place un observatoire à l'échelle du Pays en lien avec l'ORTA	Responsable tourisme	5	A engager
Valoriser les signes identitaires dans l'aménagement des OT	OT Pays Ribo/Riq.	5	A engager

Le Vice-président poursuit avec le compte-rendu de la commission Economie.

6.7 Commission « Economie », rapporteur M. Bernard RUFFIO, Vice-président : compte-rendu de la réunion du 16/02/2016

A. Vente d'une parcelle dans la ZA d'Hinteralspach

La CCVK a racheté le 28/09/2015 le terrain de 11.58 ares dans la ZA d'Hinteralspach (section 23, parcelle 122) à la SCI Solanas, qui n'avait pu y concrétiser son projet.

Depuis, plusieurs entreprises se sont manifestées pour acquérir ce terrain. Chacune a été rencontrée par M RUFFIO, Vice-Président en charge de la commission économie, pour une présentation de l'entreprise et de leurs motivations.

B. Divers

Une enveloppe sera proposée au débat d'orientation budgétaire pour étudier la sécurisation de l'accès à la parcelle de la Basse dans la ZA d'Hachimette (rive droite de la Weiss).

Cet accès intégrera le passage d'une piste cyclable.

Le Président poursuit avec les points mis à l'ordre du jour.

7. Délégations au Président – Compte-rendu des travaux et des attributions exercés par délégation

7.1 Liste des marchés conclus en 2015

ANNEE	N° DU MARCHE	OBJET	DATE DU MARCHE	MONTANT HT	NOM DE L'ATTRIBUTAIRE
2015	A0045	MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE - AMENAGEMENT D'UN ITINERAIRE CYCLABLE ENTRE SIGOLSHEIM ET BENNWIHR	17/12/2015	4 550.00 €	OTE INGENIERIE

7.2 Négociation et gestion des emprunts : financement des travaux de pistes cyclables entre Ammerschwihr et Kientzheim

Pour le financement des travaux de pistes cyclables entre Ammerschwihr et Kientzheim avec une passerelle sur la Weiss, la CCVK a décidé de contracter auprès de la Caisse d'Épargne d'Alsace, un emprunt d'un montant de 230 000€ dans les conditions suivantes :

- Durée : 15 ans
- Taux fixe : 1,50 %
- Remboursement : échéance trimestrielle constante en capital et intérêts de 4.287,89€
- Frais de dossier : 230,00€

7.3 Encaissement d'indemnités de sinistre

Service	Lieu	Objet	Date du sinistre	Coût	Remboursement
OM	déchèterie Orbey	ordinateur borne accès déchèterie cassé	28/07/2015	1 980,00€ TTC	remboursement de 574,00€ franchise de 1 406,00€

8. Communications du Président

8.1 Projet de Territoire « Ma Vallée 2030 »

8.1.1. Présentation de la stratégie territoriale

Lors de la réunion du 17 février, la dernière mouture de la stratégie du projet de territoire nous a été présentée.

Il s'agit là d'une étape essentielle dans notre démarche, puisque la stratégie représente le fondement de toute notre action future à l'horizon 2030, au-delà d'ailleurs du seul projet politique de la CCVK : il s'agit là d'une stratégie pour TOUT le territoire. C'est-à-dire que le projet de territoire doit rassembler largement et que tous les acteurs du territoire doivent y contribuer : communes, associations, socioprofessionnels, habitants...



La stratégie pour « Ma Vallée en 2030 » s'articule autour d'une notion centrale : « La Vallée du Bien-Etre ». Cette notion doit s'entendre comme étant l'une des finalités du développement durable : l'épanouissement de tous sur notre territoire.

6 orientations stratégiques et près de 30 objectifs découlent de ce fil conducteur.

Une nouvelle fois, il y avait de nombreux absents au comité de pilotage.

Le Président invite donc à prendre connaissance de la stratégie territoriale (document disponible sur l'intranet de la CCVK au lien suivant : <http://www.cc-kaysersberg.fr/intranet/intranet/projet-de-territoire.htm>) **et à faire part des remarques et questions. L'approbation du projet de territoire pourra intervenir lors d'une prochaine séance du Conseil Communautaire.**

8.1.2. La mise en œuvre de la stratégie

La deuxième partie de réunion était consacrée à la notion de « gouvernance » dans le cadre de la 3^{ème} et dernière phase du projet de territoire : la définition et la mise en œuvre des actions. Pour cette phase de définition des actions, l'idée est de ne pas tomber dans « un catalogue », mais de proposer des actions réalistes, pouvant être mise en œuvre à court ou moyen terme, que ce soit par la CCVK ou par d'autres acteurs du territoire.

Pour la construction de la stratégie, nous avons mobilisé des élus municipaux, des habitants et des représentants des forces vives du territoire : associations, entreprises, artisans, agriculteurs, professionnels du tourisme, etc.

Il s'agit donc de savoir maintenant si nous souhaitons poursuivre et amplifier cette démarche participative pour non seulement la définition des actions du projet de territoire, mais aussi leur mise en œuvre, leur suivi et leur évaluation.

Il existe plusieurs niveaux, plusieurs dispositifs, plusieurs méthodes d'association de la population et des acteurs du territoire, ainsi que cela a pu nous être présenté. Plusieurs exemples existent d'ores et déjà dans les communes de la vallée.

Le Président propose :

- **de mobiliser les commissions de la CCVK pour travailler sur les propositions d'actions**
- **de poursuivre le processus participatif, en construisant, sur la base de nos commissions, une méthode simple, souple et évolutive**
- **de « tester » une démarche participative sur 1, 2 ou 3 actions concrètes du programme 2016 de la CCVK que nous avons validé tout à l'heure** (étude petite enfance, piste cyclable Kaysersberg – Hachimette – Orbey ? ...).

Le cabinet AUXILIA fera une proposition méthodologique pour la prochaine réunion.

8.2 Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

La première phase de l'élaboration du PLUi – le diagnostic du territoire – touche à sa fin. Une présentation des premiers éléments a pu nous en être faite lors des réunions du Copil des 26 et 27 janvier. De même, le diagnostic a été présenté lors de la première réunion avec les personnes publiques associées. A ce stade, leurs remarques étaient plutôt positives.

Il s'agit maintenant de démarrer le travail d'élaboration du PADD (projet d'aménagement et de développements durables) sur la base :

- Des orientations du SCOT
- Des objectifs de notre Projet de Territoire
- Des enjeux spécifiques et locaux issus du diagnostic du PLUi.

Le bureau d'études Cittanova nous proposera prochainement la méthode et le calendrier de travail sur le PADD (démarrage courant mars).

Les documents du diagnostic du PLUi sont également disponibles sur l'intranet au lien suivant : <http://www.cc-kaysersberg.fr/intranet/intranet/plui-intranet.htm>
Le Président invite à les reprendre, à partager les constats avec vos conseils municipaux et à faire remonter les observations.

8.3 Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte

La CCVK est lauréate de l'appel à projets « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » lancé par le ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie pour donner une impulsion forte et encourager les territoires à engager des actions concrètes contribuant à la transition énergétique.

Par décision n°141/2015-AG du 3 décembre 2015, le Conseil Communautaire a approuvé la convention « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte », signée le 8 décembre 2015, lors de la COP21.

Sur l'enveloppe de 500 000 euros allouée à la CCVK ,180 000 euros ont été réservés pour soutenir des projets des autres collectivités du territoire, par le biais d'appels à projets sur les thématiques suivantes :

- Réalisation d'un bâtiment exemplaire ;
- Requalification de l'éclairage public ;
- Augmentation de l'approvisionnement bio et local en restauration collective publique.

Le premier comité de pilotage TEPCV s'est tenu le 10/02/2016 : il avait notamment pour objet de rappeler l'ambition et les actions engagées par la CCVK dans le cadre de la démarche TEPCV, de valider les critères et modalités des 3 appels à projets et d'envisager la suite de la démarche.

Les appels à projets ont été adressés aux communes et aux membres du Bureau par mail le 11 février 2016. La date limite de candidature est fixée au 1er mars 2016, les conventions financières devant être signées avec l'Etat au plus tard courant avril.

Le comité de pilotage se réunira le 10 mars 2016 à 16h afin de sélectionner les lauréats des appels à projets.

8.4 Copil « Rencontres Nationales TEPOS 2016 » du 18/02/2016

Le Projet de Territoire « Ma Vallée 2030 », en cours d'élaboration à la CCVK affirme, parmi d'autres objectifs, celui de devenir Territoires à Energie positive (TEPOS) en consommant globalement moins d'énergie et en la produisant au maximum par des sources renouvelables et locales.

C'est dans cette perspective que la CCVK a décidé d'organiser à Kientzheim, du 28 au 30 septembre 2016, les 6èmes Rencontres Nationales « Energies et Territoires Ruraux, des territoires à Energie Positive », manifestation nationale qui mobilisera 300 à 400 participants avec l'appui de nombreux partenaires : ADEME, Caisse des Dépôts, Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine, Département du Haut-Rhin, Grand Pays de Colmar, CNFPT, etc.

Un comité de pilotage de ce projet s'est tenu le 18/02/2016 : il avait notamment pour objet de présenter aux élus et financeurs le budget prévisionnel, de discuter du format de l'événement et de réfléchir aux modalités d'élaboration du contenu.

Le budget prévisionnel est de 120 000 euros, dont 25 000 euros restant à charge de la CCVK et qui seront inscrits au budget 2016.

Une attention particulière sera portée au recours à des prestataires locaux pour la technique, l'hébergement, la logistique, etc. L'office du tourisme a également été sollicité pour prendre en charge certains aspects de l'organisation.

Le format consiste en 4 demi-journées réparties sur 3 jours (du mercredi 14h au vendredi 14h) se déroulant au Château de la Confrérie St Etienne, à la salle du Hirtenhaus et d'autres salles de Kientzheim. Une option pour y adjoindre un événement grand public le WE suivant le colloque est envisagée.

Le Comité de Liaison pour les Energies Renouvelables (CLER) assistera la CCVK pour l'élaboration des contenus et des interventions, mais un temps collaboratif est également prévu pour prendre en compte les suggestions de visites, d'interventions, de partenariats. Le degré d'ouverture et la durée de ce remue-méninges est en cours de définition : la participation d'élus est notamment souhaitée.

D'ici l'ouverture des inscriptions, prévue pour fin juin, le comité de pilotage se réunira encore deux fois : fin avril et début juin.

Le Président de la CCVK, responsable du comité de pilotage, charge Mme Martine THOMANN, Vice-présidente, de l'animation du dossier.

9. Informations et divers

9.1 Communications sur les syndicats auxquels adhère la CCVK

9.1.1. Syndicat Mixte Montagne Vignoble & Ried

Le comité syndical du SCOT s'est réuni mercredi 24 février pour deux principaux points : les éléments budgétaires et le débat sur les orientations du PADD.

Le compte administratif 2015 a été présenté. Il fait état :

- en section de fonctionnement : d'un excédent de 6 765,25 €
- en section d'investissement : compte tenu des RAR, un excédent de 68 058,85 €
- d'un résultat global : excédent de 74.824,10 €

Pour le budget primitif 2016 du syndicat, compte tenu des restes à réaliser et des opérations d'ordre, les comptes s'équilibrent à

- Section de fonctionnement : 130 700 €
- Section d'investissement : 201 805 €

Les contributions des Communautés de Communes diminuent nettement en 2016 du fait de l'obtention de subventions dans le cadre de la révision du SCoT, supérieures à celles escomptées : pour la CCVK = 36.336 € (pour mémoire, 47.550 € en 2015).

Le débat sur les orientations du PADD a principalement porté sur les questions de densités et d'armature urbaine. Le comité syndical s'est prononcé pour les dispositions suivantes :

- maintien de 2 niveaux d'armature urbaine (bourgs-centres et villages)
- objectif de densité de 30 logements à l'hectare pour les bourgs-centres, 25 pour les communes villages sauf à Labaroche et Illhausern : 20 logements / ha

A noter que, lors de la réunion du Bureau de la CCVK du 18 février, nous avons passé en revue les principales dispositions du SCOT au regard de notre Projet de Territoire et du diagnostic de notre PLUi. Plusieurs questions/remarques ont été soulevées, notamment concernant la traduction du SCOT dans le PLUi. Il a été proposé d'avoir une rédaction du SCOT laissant la possibilité d'adapter et décliner plus finement les orientations à l'échelle de la CCVK.

Le Président de la CCVK précise par ailleurs, qu'il faudra (dans le cadre du PADD du PLUi) travailler plus spécifiquement sur notre stratégie notamment dans le cadre de l'habitat, des zones économiques et de la station du Lac Blanc.

9.1.2. Etablissement Public Foncier (EPF) d'Alsace

Par délibération du 18 juin 2015, le Conseil Communautaire a décidé d'adhérer à l'EPF d'Alsace.

L'Assemblée Générale et le Conseil d'Administration de l'EPF se sont réunis le 16 décembre 2015. M. Fritsch et M. Ruffio (suppléant de M. Muller) y ont participé.

L'Assemblée Générale a notamment approuvé le produit pour 2016 de la Taxe Spéciale d'Équipement (TSE) qui s'élève à 2,9 M € (soit environ 6 € / habitant). Cette taxe finance les acquisitions réalisées par l'EPF pour le compte des collectivités membres.

Le produit de la TSE voté par l'EPF est réparti par les services fiscaux entre les quatre taxes directes locales (TH, TFB, TFNB, CFE) proportionnellement aux recettes que chacune de ces taxes a procurées l'année précédente à l'ensemble des communes et des EPCI membres de l'EPF. A l'issue de ces calculs, les services fiscaux déterminent les taux additionnels qui seront appliqués aux bases des quatre taxes. Le montant de TSE payé par chaque ménage dépend de ces taux additionnels mais aussi de la valeur locative de leur habitation / local. Il n'est donc pas possible d'évaluer l'impact de la TSE pour chaque contribuable.

La TSE sera prélevée pour la première fois en 2016 sur les ménages et entreprises de la CCVK. Sont néanmoins exonérés :

- Pour taxe sur le foncier non bâti : les terres à usage agricole
- Pour la taxe d'habitation et la taxe sur le foncier bâti : les bailleurs sociaux et leurs locataires.

Par ailleurs, suite à la demande de la Commune, le Conseil d'Administration de l'EPF a également approuvé l'acquisition pour le compte de la commune de KIENZHEIM, en relais de l'exercice du droit de préemption urbain, de 4 parcelles de vignes d'une surface totale de 35,76 ares pour la réalisation de logements à coûts maîtrisés. Ces terrains, situés à proximité immédiate du cimetière, en bordure des habitations existantes, composent un des derniers secteurs où l'urbanisation est possible.

9.2 Communication : la CCVK a créé sa page Facebook

La Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg (CCVK) a créé, début janvier, sa page Facebook pour renforcer ses actions de communication en direction des habitants du territoire.

L'utilisation des outils numériques étant aujourd'hui indispensable pour informer les administrés, la page Facebook de la CCVK vient donc compléter les outils de communication numérique déjà mis en place par la CCVK : sites internet et leurs versions mobiles, newsletters électroniques, fil Twitter de la CCVK, pages Facebook de la piscine et de la médiathèque intercommunale...

Liens utiles :

- Site internet de la CCVK : www.cc-kaysersberg.fr
- Site internet du Service Déchets : www.service-dechets-ccvk.fr
- Site internet de l'Espace nautique Arc en ciel : www.espace-nautique-ccvk.fr
- Site internet de la Médiathèque de la vallée de Kaysersberg : www.mediatheque-ccvk.fr
- Site internet dédié aux services Petite Enfance & Jeunesse : www.enfance-jeunesse-ccvk.fr

- Twitter : twitter.com/ccvkaysersberg

- Facebook de la piscine : www.facebook.com/piscine.arcenciel
- Facebook de la médiathèque intercommunale : www.facebook.com/mediathequekaysersberg
- Facebook de la CCVK : www.facebook.com/ccvalleekaysersberg

9.3 Calendrier des prochaines réunions organisées par la CCVK

- **Commission « Déchets » :**
Mardi 1^{er} mars 2016 à 17h30 - CCVK
Membres de la Commission
- **Réunion président/Vice-présidents:**
Jeudis 3 – 10 et 31 mars 2016 à 17h30 - CCVK
- **COPIL TEPCV :**
Jeudi 10 mars 2016 à 16h00
Membres du Copil
- **Bureau :**
Jeudi 17 mars 2016 à 17h30
Membres du Bureau
- **Conseil Communautaire :**
Jeudi 24 mars 2016 à 17h30 – à Orbey
Conseillers Communautaires
- **Commission « Espace nautique » :**
Vendredi 8 avril 2016 à 10h00 - CCVK
Membres de la Commission
- **Commission « Culture » :**
Mardi 19 avril 2016 à 17h30 - CCVK
Membres de la Commission
- **Matinée d'échange :**
Samedi 23 avril 2016 à 10h00 - Lapoutroie
Conseillers départementaux, Maires et DGS/SG
- **COPIL TEPOS :**
Lundi 25 avril 2016 à 14h00
Membres du Copil
- **Conseil Communautaire :**
Jeudi 9 juin 2016 à 17h30 – lieu à déterminer
Conseillers Communautaires
- **Conseil Communautaire :**
Jeudi 22 septembre 2016 à 17h30 – lieu à déterminer
Conseillers Communautaires

- **Conseil Communautaire :**
Jeudi 8 décembre 2016 à 17h30 – lieu à déterminer
Conseillers Communautaires

9.4 Manne emploi : Organisation d'une formation de « femme de chambre »

L'antenne de Manne Emploi basée à Kaysersberg organise du 29 mars au 25 avril 2016, une formation de « femme de chambre » qui comportera 3 semaines de théorie/ acquisition de savoir-faire et 1 semaine de pratique en immersion dans un hôtel (stage).

Seront concernés 8 personnes issues de notre territoire qui sont en recherche d'emploi.

L'objectif de cette formation est triple :

- Dynamiser le marché de l'emploi de la Vallée
- Former des demandeurs d'emploi aux gestes techniques, savoir-être et savoir-faire de la profession
- Anticiper les besoins des hôteliers/hébergeurs avant la saison touristique

La CCVK est sollicitée pour apporter un soutien en terme de communication et notamment :

- Relayer l'information dès à présent auprès des hôteliers afin de trouver des établissements d'accueil pour la semaine de stage (semaine 15)
- Faire une information plus étendue à l'issue de la formation (à partir du mois de mai)

Le Président invite l'assemblée à s'exprimer.

Personne ne souhaitant prendre la parole, Il lève la séance à 19h50. Puis il les invite à partager le verre de l'amitié autour d'un buffet confectionné par l'association l'Atre de la Vallée.

Numéros d'ordre des décisions prises lors de cette séance

N° de décision	Domaine	Rubrique	Objet
n°001/2016-AG	Administration Générale	Désignation secrétaire de séance	Désignation du secrétaire de séance
n°002/2016-AG	Administration Générale	PV approbation	Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 3 décembre 2015
n°003/2016-AG	Administration Générale	Attributions de compensation	Service commun pour la gestion du personnel bûcherons – validation du montant de l'attribution de compensation
n°004/2016-AG	Administration Générale	Tourisme	Correction d'une erreur matérielle sur la délibération n°046/2015-AG du 26/03/2015 portant approbation des tarifs et des modalités de la taxe de séjour
n°005/2016-AG	Administration Générale	Tourisme	Sollicitation dénomination de groupement de communes touristiques
n°006/2016-AG	Administration Générale	Tourisme	Désignation du représentant de la CCVK à l'association « Colmar Alsace Tourisme – Pays des Etoiles »
n°007/2016-AG	Administration Générale	Délégations de Service Public	DSP « Golf Public d'Ammerschwih/ Trois-Epis » : Etablissement d'un 2 ^{ème} avenant à la convention pour l'intégration des prescriptions complémentaires aux mesures de gestion écologique
n°008/2016-AG	Administration Générale	Délégations de Service Public	DSP « Golf Public d'Ammerschwih/ Trois-Epis » : Approbation des tarifs pour l'année 2016
n°009/2016-AG	Administration Générale	Transports	Service en porte à porte Mobili'Val et service en ligne virtuelle Val'Express : Approbation de la convention établissant la participation du Département du Haut-Rhin pour les années 2014 à 2016
n°010/2016-AG	Administration Générale	Transports scolaires	Approbation et autorisation de la signature de la convention de regroupement pédagogique intercommunal pour les communes de Katzenthal et de Sigolsheim
n°011/2016-AG	Administration Générale	Environnement	Programme de sensibilisation à l'environnement sur le territoire de la CCVK : Approbation et autorisation de signature de la convention avec le CPIE des Hautes Vosges
n°012/2016-AG	Administration Générale	Fonctionnement des assemblées	Modification de la délibération n°038/2014-AG du 16/04/2014 fixant la composition du Bureau
n°013/2016-AG	Administration Générale	Fonctionnement des assemblées	Modification de la délibération n°039/2014-AG du 16/04/2014 portant élection des membres du Bureau (hors Président/Vice-présidents)
n°014/2016-AG	Administration Générale	Désignation de représentants	Modification de la délibération n°029/2015-AG du 26/02/2015 validant les modalités de désignation des membres CLETC
n°015/2016-AG	Administration Générale	Plan Local d'Urbanisme Intercommunal	Modification de la délibération n°002/2015-AG du 22/01/2015 portant prescription de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ainsi que la définition des objectifs poursuivis, la définition des modalités de la concertation et la validation des modalités de collaboration entre la Communauté de Communes et les communes membres

n°016/2016-AG	Administration Générale	Commissions intercommunales	Modification de la délibération n°092/2014-AG du 19/06/2014 portant création et constitution des commissions intercommunales
n°017/2016-FI	Finances	Débat d'Orientation Budgétaire	Débat d'Orientations Budgétaires 2016
n°018/2016-FI	Finances	Remboursement frais	Remboursement des frais avancés par M. MULLER lors de son déplacement à Paris pour la signature de la convention TEPCV
n°019/2016-FI	Finances	Remboursement frais	Remboursement des frais avancés par Mme KLOSS et M. THURLINGS lors de du déplacement à Dunkerque pour les assises européennes de la transition énergétique
n°020/2016-FI	Finances	Subventions	Autorisation de versement d'une subvention au Musée du Pays Welche à Fréland dans le cadre du fond de soutien à l'équipement en dispositifs de médiation numérique des musées de la vallée de Kaysersberg
n°021/2016-FI	Finances	Admissions en non valeur	Admissions en non-valeur aux budgets « Administration Générale » et « Ordures ménagères »
n°022/2016-PR	Personnel	Créations postes	Modification de la délibération n°120/2014-PR du 13/11/2014 portant création d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2 ^{ème} Classe à temps non complet (28/35 ^{ème} du temps plein)
n°023/2016-PR	Personnel	Créations postes	Création de poste « Chargé de mission TEPOS » dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité
n°024/2016-PR	Personnel	Créations postes	Création d'un poste d'ingénieur « Chargé de mission Déchets»
n°025/2016-AS	Assainissement	Participations communales	Budgets AKKS & FLLBO : Répartition des participations communales
n°026/2016-FI	Finances	Subventions	Autorisation de versement des aides au titre des bourses BAFA

Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg
de la séance du **25 février 2016**

Ordre du jour :

1. N°001/2016-AG : Désignation du Secrétaire de séance

2. N°002/2016-AG : Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 3 décembre 2015

3. Administration Générale

3.1 **N°003/2016-AG** : Service commun pour la gestion du personnel bûcherons – validation du montant de l'attribution de compensation

3.2 Tourisme :

3.2.1 **N°004/2016-AG** : Correction d'une erreur matérielle sur la délibération n°046/2015-AG du 26/03/2015 portant approbation des tarifs et des modalités de la taxe de séjour

3.2.2 **N°005/2016-AG** : Sollicitation dénomination de groupement de communes touristiques

3.2.3 **N°006/2016-AG** : Désignation du représentant de la CCVK à l'association « Colmar Alsace Tourisme – Pays des Etoiles »

3.2.4 Délégation de service public «Gestion du Golf Public d'Ammerschwyr/Trois-Epis »

3.2.4.1 **N°007/2016-AG** : Etablissement d'un 2^{ème} avenant à la convention pour l'intégration des prescriptions complémentaires aux mesures de gestion écologique

3.2.4.2 **N°008/2016-AG** : Approbation des tarifs pour l'année 2016

3.3 **N°009/2016-AG** : Transports - Service en porte à porte Mobili'Val et service en ligne virtuelle Val'Express : Approbation de la convention établissant la participation du Département du Haut-Rhin pour les années 2014 à 2016

3.4 **N°010/2016-AG** Transports scolaires : Approbation et autorisation de la signature de la convention de regroupement pédagogique intercommunal pour les communes de Katzenthal et de Sigolsheim

3.5 **N°011/2016-AG** : Programme de sensibilisation à l'environnement sur le territoire de la CCVK : Approbation et autorisation de signature de la convention avec le CPIE des Hautes Vosges

3.6 **N°012/2016-AG** : Modification de la délibération n°038/2014-AG du 16/04/2014 fixant la composition du Bureau

3.7 **N°013/2016-AG** : Modification de la délibération n°039/2014-AG du 16/04/2014 portant élection des membres du Bureau (hors Président/Vice-présidents)

3.8 **N°014/2016-AG** : Modification de la délibération n°029/2015-AG du 26/02/2015 validant les modalités de désignation des membres CLETC

3.9 **N°015/2016-AG** : Modification de la délibération n°002/2015-AG du 22/01/2015 portant prescription de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ainsi que la définition des objectifs poursuivis, la définition des modalités de la concertation et la validation des modalités de collaboration entre la Communauté de Communes et les communes membres

3.10 **N°016/2016-AG** : Modification de la délibération n°092/2014-AG du 19/06/2014 portant création et constitution des commissions intercommunales

4. Finances

4.1 **N°017/2016-FI** : Débat d'Orientations Budgétaires 2016

4.1.1 Schéma de mutualisation – Rapport annuel sur la présentation de l'état d'avancement

4.2 **N°018/2016-FI** : Remboursement des frais avancés par M. MULLER lors de son déplacement à Paris pour la signature de la convention TEPCV

4.3 **N°019/2016-FI** : Remboursement des frais avancés par Mme KLOSS et M. THURLINGS lors de du déplacement à Dunkerque pour les assises européennes de la transition énergétique

4.4 **N°020/2016-FI** : Autorisation de versement d'une subvention au Musée du Pays Welche à Fréland dans le cadre du fond de soutien à l'équipement en dispositifs de médiation numérique des musées de la vallée de Kaysersberg

4.5 **N°021/2016-FI** : Admissions en non-valeur aux budgets « Administration Générale » et « Ordures ménagères »

5. Personnel

5.1 **N°022/2016-PR** : Modification de la délibération n°120/2014-PR du 13/11/2014 portant création d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} Classe à temps non complet (28/35^{ème} du temps plein)

5.2 **N°023/2016-PR** : Création de poste « Chargé de mission TEPOS » dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité

5.3 **N°024/2016-PR** : Création d'un poste d'ingénieur « Chargé de mission Déchets»

6. Rapports de Commissions et Groupes de Travail

6.1 Commission « Espace nautique », rapporteur M. Patrick REINSTETTEL, Vice-président : comptes-rendus des réunions des 15/01 et 12/02/2016

6.2 Commission « Assainissement », rapporteur M. Guy JACQUEY, Vice-président : comptes-rendus des réunions des 12 et 29/01/2016

6.2.1 **N°025/2016-AS** : Budgets AKKS & FLLBO : Répartition des participations communales

6.3 Commission « Solidarité », rapporteur Mme Martine THOMANN, Vice-présidente : compte-rendu de la réunion du 02/02/2016

6.3.1 **N°026/2016-FI** : Autorisation de versement des aides au titre des bourses BAFA

6.4 Commission « Culture », rapporteur Mme Martine THOMANN, Vice-présidente : compte-rendu de la réunion du 03/02/2016

6.5 Commission « Déchets », rapporteur M. Henri STOLL, Vice-président : compte-rendu de la réunion du 10/02/2016

6.6 Commission « Tourisme », rapporteur M. Bernard RUFFIO, Vice-président : compte-rendu de la réunion du 15/02/2016

6.7 Commission « Economie », rapporteur M. Bernard RUFFIO, Vice-président : compte-rendu de la réunion du 16/02/2016

7. Délégations au Président – Compte-rendu des travaux et des attributions exercés par délégation

7.1 Liste des marchés conclus en 2015

7.2 Négociation et gestion des emprunts : financement des travaux de pistes cyclables entre Ammerschwihr et Kientzheim

7.3 Encaissement d'indemnités de sinistre

8. Communications du Président

8.1 Projet de Territoire « Ma Vallée 2030 »

8.1.1. Présentation de la stratégie territoriale

8.1.2. La mise en œuvre de la stratégie

8.2 Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

8.3 Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte

8.4 Copil « Rencontres Nationales TEPOS 2016 » du 18/02/2016

9. Informations et divers

9.1 Communications sur les syndicats auxquels adhère la CCVK

9.1.1 Syndicat Mixte Montagne Vignoble & Ried

9.1.2. Etablissement Public Foncier (EPF) d'Alsace

9.2 La CCVK a créé sa page Facebook

9.3 Calendrier des prochaines réunions organisées par la CCVK

9.4 Manne emploi : Organisation d'une formation de « femme de chambre »

COMMUNES	DELEGUES	SIGNATURES	PROCURATION
AMMERSCHWIHR	M. Patrick REINSTETTEL, Vice-président		—
	Mme Lucie PONGRATZ-GLEIZES		—
	Mme Nathalie BOHN		—
FRELAND	M. Jean-Louis BARLIER		—
	Mme Martine THOMANN, Vice-présidente		—
KATZENTHAL	M. Claude ARNOUX		—
KAYSERSBERG VIGNOLE	M. Henri STOLL, Vice-président		—
	Mme Françoise GRASS		—
	M. Alain THURLINGS		—
	M. Benoît KUSTER, Vice-président		—
	M. Joseph FRITSCH,		—
	Mme Martine SCHWARTZ		—

	M. Thierry SPEITEL-GOTZ,	<i>Procuration donnée à M. Jean-Marie MULLER</i>	
	Mme Agnès CASTELLI		—
LABAROCHE	M. Bernard RUFFIO, Vice-président		—
	Mme Catherine OLRV		—
	M. Alain VILMAIN		—
LAPOUTROIE	M. Jean-Marie MULLER, Président		—
	Mme Aurore PETITDEMANGE	<i>Absente non représentée</i>	—
	M. René BRUN		—
LE BONHOMME	M. Jean-François BOTTINELLI		—
	M. Jean-Luc ANCEL		—

ORBEY	M. Guy JACQUEY, Vice-président		—
	Mme Rose-Blanche DUPONT		—
	Mme Chantal OLRV		—
	M. Rémi MAIRE		—
	Mme Emilie HELDERLE		—

